

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2021

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28/01/21 s'est réuni le jeudi 4 février 2021, A L'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier (jusqu'au point n° 10 inclus), Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Monsieur Semra Kilic, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Céline Gillier (jusqu'au point n° 14 inclus), Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion (à partir du point n° 4), Madame Ségolène Durand (jusqu'au point n° 4 inclus), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Djamila Smaali Paille (à partir du point n° 15),

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse Dupuy a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne (à partir du point n° 11), Monsieur Christophe Domba a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Andrianasolo Rakotomanana a donné pouvoir à Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Odile Razé a donné pouvoir à Madame Pascale Gomes, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Madame Eliana Valente a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Madame Sylvie Bordeaux, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Madame Céline Gillier (jusqu'au point n° 14 inclus), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (à partir du point n° 15), Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Michaël Guion a donné pouvoir à Madame Catherine Asdrubal (jusqu'au point n° 3 inclus), Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Philippe Martin (à partir du point n° 5)

SECRETARE :

Madame Brigitte Tixier (jusqu'au point n° 10 inclus)
Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 11)

Madame Gillier : Excusez-moi, vous avez dit en introduction que vous aviez deux pouvoirs ou c'est une erreur ?

Monsieur Vogel : Oui, deux pouvoirs. Qui est-ce qui parle ? C'est Madame Gillier ?

Madame Gillier : Oui, excusez-moi, c'est Madame Gillier.

Monsieur Vogel : C'est pour la période COVID, il y a des pouvoirs spéciaux, donc je n'abuse pas.

Madame Gillier : Très bien, vous avez le droit à des pouvoirs spéciaux avec le COVID, vous avez le droit à deux pouvoirs !

Monsieur Vogel : Tout le monde, vous aussi, ce n'est pas que le Maire.

Madame Gillier : Merci beaucoup. Si nous l'avions su, nous aurions pu abuser, vous voyez !

Monsieur Vogel : Et vous avez le droit de remettre votre masque aussi.

Madame Gillier : Je vais le remettre tout de suite.

Monsieur Vogel : Oui, ce sont des pouvoirs spéciaux, c'est exceptionnel puisqu'il y a des gens qui ne peuvent pas se déplacer, qui sont fragiles, d'où la nécessité d'avoir plus de pouvoirs.

Le quorum est atteint.

Avant de débiter, je voudrais faire un point sur la campagne de vaccination, qui est importante et qui a débuté chez nous, comme ailleurs.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous prenons les mesures au fur et à mesure pour essayer d'améliorer la situation de nos concitoyens : ça a d'abord été les masques, ensuite les tests et maintenant les vaccins. La Municipalité et la Communauté d'Agglomération, d'ailleurs, ont pris des mesures très concrètes et il faut que l'on continue. Ce n'est pas parce qu'on passe à la campagne de vaccination que l'on ne doit pas continuer à se faire tester.

Cette campagne de vaccination commence. On travaille en étroite collaboration avec l'hôpital, le Groupement Hospitalier, et avec l'ARS qui est en charge de l'organiser. J'ai indiqué à l'ARS, mais je l'avais déjà dit à l'époque, que la Ville était prête à mettre en place des centres de vaccination si les besoins s'en faisaient sentir. Pour l'instant ce n'est pas nécessaire puisque nous avons des locaux à disposition sur le site de l'ancien hôpital.

Le déploiement des vaccins, c'est vraiment l'enjeu de l'année 2021. La campagne va se poursuivre. Le premier centre de vaccination ouvert dans notre département, c'est notre hôpital qui l'a ouvert et il accueille depuis mardi 5 janvier les professionnels de santé de plus de 50 ans ou qui ont des comorbidités, les aides à domicile et les personnes en situation de handicap.

La campagne de vaccination a ensuite pris une nouvelle dimension le 18 janvier avec l'accueil des personnes de 75 ans et plus et de l'installation au sein de l'ancien hôpital Marc Jacquet du centre de vaccination qui est ouvert, je le rappelle, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Nous étions hier pour notre centre de vaccination à 6 376 vaccinations effectuées.

La Ville fait un effort pour que les opérations de vaccinations se déroulent du mieux possible et a mis 4 agents à disposition de l'hôpital pour régler les flux : 2 personnes à l'accueil, 1 personne après la vaccination pour s'occuper des personnes vaccinées et une personne à l'extérieur qui s'occupe du parking et du garage des voitures.

Par ailleurs, la Mairie à travers le Centre Communal d'Action Sociale, que je remercie, s'est organisée pour faciliter l'accès à la vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus, qui sont souvent démunies et ne savent pas comment faire. On les appelle, on les informe, on prend leur rendez-vous et, si besoin, on organise leur déplacement. Les équipes du CCAS ont été formées par les professionnels de l'hôpital, et ça aussi c'est compliqué, pour qu'elles puissent délivrer une information objective, claire, convaincante. A Melun, les personnes de 75 ans et plus représentent 2 100 personnes.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a été aussi mobilisée et elle contacte, grâce à son fichier, l'ensemble des professionnels de santé pour les orienter vers un centre de vaccination pour qu'ils puissent, eux, se faire vacciner, pour qu'ils puissent eux-mêmes vacciner après.

A l'échelle de l'Agglomération, on reproduit les bonnes pratiques de la Ville, on généralise les appels aux Seniors de plus de 75 ans, on mutualise les transports entre les deux centres de vaccination qui existent (il y en a un à Saint-Fargeau-Ponthierry), on fait tout ce que l'on peut pour que ça se passe bien.

Vous voyez, la mobilisation elle est totale. Le vrai problème se pose à un autre niveau, c'est l'approvisionnement en vaccins et il se pose partout sur le territoire national. Voilà le point que je voulais faire.

Alors, la délibération n° 1 est la désignation du Secrétaire de séance.

Madame Gomes : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je voudrais apporter, si vous le voulez bien, juste une petite précision sur le centre de vaccination de l'hôpital.

Le monte-personnes était hors d'usage. Aussi le Directeur a-t-il procédé à la demande d'édification d'une rampe d'accès et les travaux sont en cours pour les personnes à mobilité réduite qui pourront ainsi accéder facilement au centre de vaccination, ce qui n'était pas le cas ces derniers jours.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : D'accord, merci Pascale.

Donc, la désignation du Secrétaire de séance dans l'ordre du Tableau, c'est Brigitte. Elle est d'accord ?

Madame Tixier : Parfaitement.

Monsieur Vogel : C'est vendu !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Brigitte Tixier en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur Vogel : Délibération n° 2, c'est l'approbation du Compte-rendu Analytique de la séance du 17 décembre. Oui, je souhaite, pour ceux auxquels je n'aurais pas présenté mes

vœux, je les présente là. On est complètement décalés avec tout ce qui nous tombe sur la tête. Bonne et heureuse année à tous ceux que je n'ai pas vus depuis l'année dernière. Alors, est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Madame Asdrubal, oui ?

Madame Asdrubal : Monsieur le Maire excusez-moi, je voulais revenir sur le Compte-rendu Analytique. J'ai vu qu'il y avait un souci au niveau de la délibération n° 25, il est mentionné « adopté à l'unanimité moins 9 abstentions ». Vous avez omis les votes « contre ». Si vous pouviez vérifier, c'est la dernière ligne de la délibération n° 25.

Monsieur Vogel : Délibération n° 25 ?

Madame Asdrubal : Tout à fait. Si on pouvait noter les votes « contre » et les « abstentions » je me demandais s'il ne manquait pas un vote. On peut le voir à la fin et si ça pouvait être vérifié car on avait déjà signalé quelques erreurs lors du précédent Conseil Municipal.

Monsieur Vogel : Ok, on va vérifier Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : J'avais une dernière question, c'est par rapport à un article de journal qui faisait suite à Monsieur Adjouadi dans ce qu'il avait pu dire des ludothèques. Je voulais avoir une précision, où se trouvaient les ludothèques sur Melun ? Je ne vois pas et plusieurs personnes m'ont posé la question.

Monsieur Vogel : Il va vous répondre.

Madame Asdrubal : Merci.

Monsieur Adjouadi : Oui, je t'avais déjà parlé de ça Catherine, c'est une erreur, c'est au niveau des bibliothèques. Il y a des ouvrages qui sont mis à disposition au niveau des RAM et des autres structures. Au niveau des ludothèques, c'est en cours de réflexion, on peut avoir des petites subventions pour ça. Actuellement celle qui est disponible, elle n'est pas sur Melun.

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Rouffet : Il existe une ludothèque à La Boussole. Si vous voulez emprunter des jeux, c'est tout à fait possible.

Monsieur Vogel : Vous avez entendu ?

Madame Asdrubal : Oui, oui, j'ai bien entendu. J'ai effectivement téléphoné à La Boussole, il y a du clic & colect qui se fait mais ce n'est pas vraiment une ludothèque, c'est un atelier. Ludothèque, ça n'a rien à voir avec ce que l'on peut voir par exemple à l'Arcature. Puisque Monsieur Adjouadi, et ça a été repris dans La République, vous parliez du RAM qui ne faisait pas partie de votre programme et cette réalisation qui était plus une idée des copains « d'en face », si vous pouviez penser à une ludothèque vraiment digne de ce nom qui serait un peu dans le même gabarit de ce que l'on peut voir à l'Arcature, à Vaux le Pénil, ça serait vraiment une demande phénoménale pour les melunais.

Monsieur Vogel : Il n'a pas branché son micro mais il a dit « c'est en cours de réflexion ».

Madame Asdrubal : Merci.

*Suite aux observations du Groupe Réinventons Melun, les résultats du vote de la délibération n° 25 « Vœu pour la réalisation du TZen 2 à Melun » sont les suivants :
La délibération est adoptée à la majorité moins 9 abstentions et 3 contre »*

Monsieur Vogel : Vous savez, avant avec la Préfecture, on prenait acte et maintenant il faut que l'on vote sur le Compte-rendu Analytique. Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Alors, comptez bien ; vous avez des pouvoirs ? Donc quatre.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions :

- *Madame Catherine Asdrubal*
- *Monsieur Philippe Martin*
- *Monsieur Michaël Guion*
- *Madame Ségolène Durand*

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Délibération n° 3, c'est le Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, quelques questions. Une première question sur le marché « mise en lumière de l'Hôtel de Ville ».

Monsieur Vogel : Excusez-moi, je n'ai pas entendu, il y a beaucoup de bruit.

Monsieur Saint-Martin : Oui et je suis un peu loin. Sur le marché « mise en lumière de l'Hôtel de Ville pour les fêtes de Noël ». Je m'interrogeais sur la pertinence de cette dépense en terme de consommation d'énergie, je passe sur l'esthétique de la chose qui me laisse un peu perplexe, on transforme la Mairie en maison hantée de Disneyland chaque année, bon passons. Je m'interrogeais sur la possible internalisation de cette prestation, ça coûte tout de même assez cher, c'est 20 000 € pour un mois. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'investir dans du matériel que l'on pourrait amortir sur quelques années ?

Monsieur Vogel : Il y a une réflexion qui est en cours effectivement parce qu'il faut se poser la question. On est en train de se poser cette question s'il n'est pas préférable d'internaliser plutôt que d'externaliser.

Alors, je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que c'est la maison des sorcières, les goûts et les couleurs, mais moi je trouve que 1/ ça fait travailler les entreprises locales et c'est très important que l'on puisse leur fournir du travail, franchement, ce n'est pas des sommes

considérables, ça permet de maintenir notre tissu économique. Et puis, 2/, je pense que c'est pareil autour de vous, les familles, nos voisins, les habitants sont en fait assez déprimés, on ne peut pas se parler, il faut faire attention à tout, il faut se laver les mains tout le temps, c'est bien de mettre un peu de couleurs.

Madame Grange : Et c'est le Marché de Noël.

Monsieur Vogel : Et pareil pour le Marché de Noël, il faut que l'on arrive à mettre un peu de vie quand même parce que je crois qu'il y a deux risques qui nous menacent. C'est un, la crise économique mais c'est aussi une crise psychologique, il y a une dépression des personnes et il faut s'occuper de ça. Je pense d'ailleurs que dans les hôpitaux, notre système de santé n'est pas équipé pour faire face à ce qui va se passer dans « l'après COVID » du point de vue de la santé mentale des habitants, je pense, c'est très important. Nous on va faire des choses aussi à la Mairie parce qu'on a des personnels qui sont déprimés aussi. Vous voyez, ça fait partie un peu de ça.

Monsieur Saint-Martin : Donc c'est de la luminothérapie !

Monsieur Vogel : Ecoutez, vous êtes très bon pour trouver des mots qui décrivent exactement le phénomène !

Monsieur Saint-Martin : C'est mon métier. Merci d'avoir répondu.

J'ai une autre question, c'est sur la dératisation, marché 200105, c'est sur 3 ans avec reconduction, pour un montant total de 30 000 €. Moi, je me posais la question de la technique et de la stratégie employées contre ces animaux qui sont dit « nuisibles ». On espère que ça ne s'accompagne pas d'une extermination par empoisonnement mais que des méthodes plus douces sont employées pour faire face à ces populations de rongeurs qui font partie bon an, mal an, de l'écosystème de la Ville.

Donc, quelle est la stratégie à long terme sur les questions de la dératisation ?

Monsieur Vogel : Marie-Hélène va vous répondre.

Madame Grange : Je peux répondre sur le marché, après la stratégie à long terme, nous verrons.

Nous tenons compte des nouvelles dispositions réglementaires, ce qui fait que nous ne demandons plus que du produit soit mis de façon préventive. Nous répondons à la demande et des tournées régulières sont organisées pour vérifier s'il n'y a pas de grouillement ou de rats en trop grande quantité. Donc voilà. Nous passons par Servigeco qui est le seul candidat à avoir répondu au marché.

Après, concernant la politique à long terme, nous nous posons aussi des questions et nous y réfléchissons. En tout cas, pour le moment, dans l'urgence de renouveler le marché, nous sommes passés par eux parce que ce sont les seuls à s'être présentés tout en respectant les nouvelles dispositions.

Monsieur Recchia : Je voulais intervenir...

Monsieur Vogel : Giovanni, j'allais te passer la parole.

Monsieur Recchia : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Excusez ma dysphonie.

Donc juste pour répondre à la question et pour compléter ce que vient de dire Madame Grange, les nouvelles réglementations en fait ne demandent plus, enfin, aux sociétés qui interviennent, d'empoisonner spontanément les rats. La seule intervention qui est demandée est que lorsqu'on est certain qu'un passage de rats se fait, enfin, j'espère qu'à terme dans les prochaines six années on parlera de « surmulot » malgré le titre de dératisation, c'est que les surmulots ne seront plus systématiquement tués par les sociétés auxquelles on fait appel.

La deuxième démarche qui va être entreprise en collaboration avec les services de la Ville et les services externes, c'est par rapport à la politique que l'on souhaite mettre en place et de travailler pourquoi les rats viennent en fait dans les logements, dans les habitations, c'est de ne plus, en fait j'espère que j'ai été pendant toute la campagne et chacun connaît la position du Parti Animaliste sur ce sujet, c'est d'arrêter le caractère létal du traitement, quelles que soient les espèces.

Donc aujourd'hui, la volonté que l'on a c'est de pouvoir comprendre pourquoi des rats viennent dans des habitations et ce que j'ai demandé aux services c'est que dans les prochains mois, bien sûr quand physiquement je pourrai un peu mieux parler, c'est de rencontrer les différents bailleurs sociaux. Sachant que beaucoup de melunais se plaignent de présence de rats et je crois qu'aujourd'hui ce qui est important de comprendre c'est pourquoi les rats sont là et pourquoi ils peuvent entrer et, au lieu de forcément tuer le rat qui entre dans l'habitation, c'est de mettre en place un système qui empêchera le rat de rentrer dans l'habitation. Voilà, c'est un peu l'objet.

Monsieur Vogel : Merci Giovanni. C'est bon ? Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur le Maire, j'avais juste une petite question par rapport aux lignes concernant la construction du groupe scolaire et de la crèche à Woodi. Je vois sur le lot 4 qui s'intitule « serrurerie », 440 000 €. Moi, ça me semble un peu cher 440 000 € pour de la serrurerie. Alors, est-ce que ça inclue d'autres choses derrière ? 440 000 € c'est le prix d'une belle grosse maison à Melun donc pour des serrures... Est-ce que c'est juste un titre ?

Monsieur Vogel : Ce n'est pas juste pour des serrures mais Henri va vous répondre.

Monsieur Mellier : Le lot « serrurerie » est global. Il y a quelques serrures quand même, mais il s'agit surtout de clôtures car il s'agit de la même entreprise qui réalise les clôtures.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène ?

Madame Durand : Moi j'avais juste une petite question de compréhension concernant la décision n° 2020.112, par rapport au loyer. Le loyer est plus cher que toutes les autres locations, pourquoi ? Lorsque c'est une semaine c'est 250 €, lorsque c'est deux semaines c'est 500 € et celui-là il est à 320 €.

Monsieur Vogel : Catherine peut-être ? Où est-ce qu'elle est parce que je ne sais plus où elle est ? Ah, elle est là-bas !

Madame Durand : En fait, si je reprends, il y a de marqué : « par décision n° 2020.12, il a abrogé la décision n° 2020.102 du 26/10/2020 et signé avec la société Marina Langlais un bail commercial dérogatoire pour le local sis 19 rue René Pouteau pour une durée de deux semaines, du 09/12/2020 au 16/12/2020 et fixé le loyer à 320 € charges comprises. Dans les autres que nous avons, c'est 250 € pour une semaine et pour deux semaines c'est 500 €. Pourquoi là c'est 320 € ?

Madame Stentelaire : Il s'agit juste de périodes en fait. Il y a une période estivale où il y a un tarif différent. La période habituelle c'est 250 €, la période estivale 175 € et pour le mois de décembre c'est 320 €.

Madame Durand : Justement, pour celui d'après qui fait du 14 décembre au 28 décembre à 500 € pour deux semaines...

Madame Stentelaire : C'est parce que c'est deux semaines.

Madame Durand : C'est parce que c'est deux semaines mais on n'est pas dans la période estivale.

Madame Stentelaire : Ah, ça y est, je sais ! Il y a aussi le fait, lorsqu'ils sont deux à prendre cette boutique, il y a le prix plus 70 € pour la deuxième personne et s'ils sont trois c'est 140 € de plus. Peut-être que cette semaine-là ils étaient deux.

Monsieur Vogel : Oui, allez-y.

Madame Gillier : Une petite question sur la décision n° 2020.115 c'est les caractéristiques financières de la ligne de trésorerie qui est utilisable en Caisse d'Epargne. On a eu ce débat lors d'une précédente... réunion, de l'utilisation faite de la trésorerie et d'aller sur des prêts dont on voit le taux fixe assez bas mais sur lequel on paie des commissions de non utilisation. Après on ne sait pas si c'est un taux effectif global qui est payable au mois, est-ce que c'est à l'année, est-ce qu'on a évaluer combien cela peut coûter de ne pas utiliser cette ligne de crédit de trésorerie ?

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Le sujet a été évoqué en Commission des Finances, vous cherchiez le nom.

Madame Gillier : Oh, merci !

Monsieur Mebarek : On avait effectivement présenté cette ligne de trésorerie dont je vous rappelle simplement l'objet : c'est simplement de faire la jonction dans l'attente du versement des subventions des différents partenaires. Pour information, à l'instant où l'on parle, nous avons 4,4 M€ dehors en termes de subventions.

La commission de non utilisation, comme son nom l'indique, elle a pour effet de faire payer quelque chose à la Ville en cas de non usage. C'est un peu la rémunération du banquier qui accepte de mobiliser une somme pendant un certain temps, si cette somme n'est pas utilisée. Selon les différents opérateurs, auxquels la consultation a été faite, le taux de non utilisation est différent. Alors là, nous sommes avec la Caisse d'Epargne à 0.05 % de taux de commission. On a certains établissements qui sont sur un taux similaire à 0.05 %, on a d'autres établissements qui ont un taux plus faible voire inexistant mais pour autant des taux d'intérêts plus importants. Globalement c'est un arbitrage et l'arbitrage global sur le taux d'intérêt et la Commission d'arbitrage nous a fait choisir la Caisse d'Epargne.

Après, comment on peut évaluer le coût ? Là, je ne peux pas vous donner le chiffre, je ne sais pas si on l'a ? Si, le maximum c'est 1 500 € si on ne tire pas du tout. On parle donc de peu de choses.

Monsieur Vogel : C'est bon ? Oui. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Une question au sujet de l'étude urbaine secteur Schuman. J'avais demandé la transmission d'un document complémentaire, qui était très intéressant, d'une quarantaine de pages et qui explique comment va se dérouler cette étude qui était missionnée dans le cadre des différentes possibilités de réfection sur le secteur.

Moi je voulais juste signifier que l'on sera attentifs au déroulé de cette étude. On aimerait y être associés aussi en tant qu'élus, c'est noté dans l'une des pages de la présentation. On aimerait, en tant qu'élus de l'Opposition faire partie des gens qui sont consultés et qui participent à l'enquête.

Par ailleurs, sur la conception de l'enquête, je trouve que c'est dommage que ce soit excessivement technique, il n'y a pas de chercheurs en sciences sociales, en géographie urbaine, en sciences politiques qui sont souvent très armés pour envisager comment les habitants se positionnent par rapport à ces transformations de leur milieu de vie, ça c'est un peu dommage mais passons. Le point qui me paraît le plus important, en tout cas, c'est d'associer le plus massivement les habitants à ces questions. Ils ont signifié à plusieurs reprises qu'ils étaient contre ces démolitions, donc là il faut vraiment qu'ils soient partie prenante et pas à la fin. Là, ils sont cités à la fin dans les parties prenantes, pour moi ils doivent être au début, en permanence consultés. Et il serait bon aussi que des réunions publiques aient lieu pour que l'on entretienne une forme de démocratie locale sur des questions qui les concernent au premier chef. Voilà. Merci.

Monsieur Vogel : Brigitte.

Madame Tixier : Merci de me donner l'occasion d'aborder le sujet très brièvement car ce n'est pas l'objet et on aura l'occasion d'en reparler bien évidemment.

Juste pour vous rassurer, il est bien évident qu'au sein des cabinets d'études, il y en a deux, l'un qui s'appelle La Fabrique Urbaine qui a été le vainqueur d'un appel à projets dans le cadre tout à fait légal et habituel de ce genre de manifestation et d'autre part, le Cabinet qui nous a été proposé et j'allais dire suggéré par l'ANRU (l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et qui est le cabinet... j'ai un trou de mémoire... ça va revenir... c'est Adeus, excusez-moi. Donc Adeus, est un cabinet constitué de sociologues, de gens dont c'est vraiment le cœur de métier que d'aller dans la concertation et la participation avec les habitants, à telle enseigne qu'ils ont déjà été missionnés par l'ANRU dans d'autres villes et d'autres quartiers en rénovations urbaine depuis plusieurs années. Donc ne vous inquiétez pas, nous avons bien évidemment déjà pris contact avec ces spécialistes. Ils ont déjà concerté beaucoup d'acteurs locaux, ce n'est pas encore terminé, et donc dans ces acteurs locaux se trouvent des personnes référentes mais, bien évidemment, des personnes habitant le quartier Schuman et, bien évidemment, la concertation ne se fera pas en fin de parcours mais elle est déjà en cours de route.

Le Maire a d'ailleurs fait passer une « Lettre du Maire » qui a donc été parfaitement reçue par l'ensemble des habitants et l'ensemble des habitants de Schuman est, bien évidemment, appelé à être concerté, je dis bien « l'ensemble des habitants » et de même façon, tout le monde aura bien évidemment accès, en son temps, à une enquête sociale qui sera faite par les bailleurs, ce qui est différent puisque dans le cadre de l'ANRU il y a plusieurs étages à la fusée. Il y a l'étage des bailleurs qui connaît parfaitement sa population de locataires et qui, à ce titre, les concertent parce qu'ils ont besoin de connaître à l'instant « T » qui va être là dans les prochaines semaines qui viennent, le contenu de leurs familles, leurs nécessités en ce qui

concerne le type de logement, les revenus, s'ils ont augmenté, baissé, bref, tous les renseignements d'une enquête sociale.

Et donc, parallèlement à ça, la Ville et surtout l'ANRU, puisque je rappelle que la clause de revoyure est à la clé de cette décision unique de l'ANRU, c'est-à-dire que l'ANRU qui est accompagné de l'ensemble des « payeurs », ce sont les financeurs, que ce soit Action Logement, la Caisse des Dépôts, etc, a demandé à ce que ce dossier de Schuman soit revu. Ce n'est pas du tout une volonté de la Ville mais une volonté de l'ANRU et donc à ce titre, l'ANRU a mis à la disposition de la Ville ce cabinet d'études Adeus qui est vraiment spécialisé dans ce sujet. Donc rassurez-vous, il y a de vrais professionnels qui sont là.

Monsieur Vogel : Merci Brigitte. C'est bon ? On prend acte, on ne vote pas.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Et je passe à la délibération suivante, c'est la délibération n° 4 pour l'adoption du Règlement Intérieur.

Comme vous le savez, l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les Conseils Municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Ce règlement doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation. En accord avec la Préfecture, nous avons obtenu de pouvoir le faire aujourd'hui. Jusque-là, le règlement intérieur précédent continue de s'appliquer avant adoption du nouveau règlement intérieur.

Le contenu de ce règlement a vocation de fixer les règles de fonctionnement interne mais nous ne sommes pas libres de dire n'importe quoi puisque la fixation de ce règlement interne se fait dans le cadre des règlements et de la législation existante, beaucoup de choses sont parfaitement prédéterminées.

En ce qui concerne notre façon de travailler, on a essayé d'être le plus ouvert, le plus transparent possible : d'abord un groupe de travail composé d'élus et du Service Juridique s'est réuni sur le modèle de ce que nous avons déjà fait à l'Agglomération. Donc, faisaient partie de ce groupe Henri Mellier, Kadir Mebarek, Aude Rouffet et Charles Humblot.

Ensuite, une fois que le projet a été préparé, il a été présenté à l'Opposition en toute transparence. Opposition qui a pu faire valoir ses remarques. Donc Madame Monville et Madame Durand ont été reçues et la réunion a eu lieu le 27 janvier. Elles ont fait, d'ailleurs, de nombreuses observations et propositions. Je passe donc la parole à Henri qui a un peu coordonné les travaux du groupe. Henri, à toi.

Monsieur Mellier : Oui, merci Monsieur le Maire. Chers Collègues, juste un petit mot d'introduction.

Avec mes collègues et, effectivement, les représentants de l'Opposition, je crois qu'on a bien travaillé. Simplement dire que se doter d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal c'est, comme l'a dit le Maire, une obligation légale mais c'est surtout une obligation démocratique qui nous permet à tous d'exercer notre mandat d'élus de la Ville de Melun de façon libre en confrontant nos idées, nos points de vue pour, au final, décider de façon majoritaire de la conduite des affaires de la Cité. Alors, certes, les règles qui sont fixées

dans ce règlement ont des aspects parfois contraignants mais elles sont surtout des garde-fous contre tous les excès.

Le règlement du Conseil Municipal soumis à notre examen et à notre vote est la traduction de notre volonté démocratique partagée par tous ici de faire vivre notre démocratie locale.

Alors, pour la méthodologie, ce que je vous propose avec Charles Humblot qui a suivi toutes les réunions, Aude aussi et Kadir, c'est de le faire en commençant par le début. Au fur et à mesure, je vais annoncer les titres et demander s'il y a des questions ou des modifications à faire.

Alors, Sur le Préambule ? Le préambule, tout le monde l'a lu ? Est-ce qu'il y a des questions ? Il y en a une Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : C'est pas des questions, c'est plutôt des remarques pour que nous ayons une discussion du texte, que nous avons lu, et merci de nous avoir associés à sa réflexion.

Dans les remarques qui nous sont venues dans la nouvelle version qui nous a été envoyée hier, il y avait juste des éléments que je voulais pointer pour lesquels finalement je trouve que l'on ne va pas suffisamment loin. Par exemple, l'article 3 sur l'ordre du jour, il est évoqué qu'il sera transmis et publicisé par affichage public pour que le public soit au courant. Je trouve que l'on n'est pas suffisamment volontaire.

Monsieur Mellier : Cher Monsieur Saint-Martin, juste, vous êtes en train de me casser la méthodologie de l'examen, sinon on ne va pas s'en sortir si on commence à passer du Préambule à l'article 3. Sur le Préambule, est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Saint-Martin : Ah ! On fait article par article !

Monsieur Mellier : Bah oui, sinon on ne va pas s'en sortir. Là ça va être assez simple compte-tenu que beaucoup de choses ont été adoptées.

Monsieur Saint-Martin : Je n'avais pas compris, excusez-moi.

Monsieur Mellier : Le préambule, pas de questions ? Je ne pense pas qu'il y en ait.

Article 1^{er} « périodicité des séances », il ne doit pas y en avoir.

La convocation, c'est la réplique du CGCT.

Alors, l'article 3, vous étiez Monsieur Saint-Martin...

Madame Asdrubal : Excusez-moi, pour la périodicité des séances, est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux de préciser que les séances pourraient se dérouler le soir pour arranger un maximum de personnes ? Est-ce qu'on n'aurait pas pu, je prends l'exemple d'aujourd'hui 14h30, on a quelques absents. Ca n'arrange pas la majorité des personnes actives ou, peut-être, en retraite active, je ne dis pas, est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux de mettre ça plus en fin de journée, est-ce qu'on n'aurait pas pu mettre quelque chose de plus, heu...

Monsieur Mellier : Bon, écoutez...

Madame Asdrubal : ... de plus précis.

Monsieur Mellier : Ecoutez, non, pas dans le règlement intérieur, certainement pas. Là, il faut rester dans l'esprit du texte, le Maire, effectivement, décide de la périodicité des conseils municipaux. Bon, il peut en convoquer plus s'il le faut. Il y a également le droit pour un certain nombre de demander la réunion du conseil municipal. Donc voilà, grosso modo. Vous avez reçu un agenda, le conseil se réunit 6 fois par an.

Alors l'horaire, là aujourd'hui, c'est un peu exceptionnel, donc on est dans la période COVID, ce n'est pas l'horaire normal du conseil municipal. Jusqu'à maintenant, je crois que c'est la première fois que le Maire réunit un conseil municipal à 14h30. Donc voilà, on va pas le mettre, dès qu'on aura retrouvé une vie à peu près normale, je pense que l'on retrouvera un horaire normal de conseil municipal.

Voilà. Il y a plein de questions sur cette question !

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Non mais je vais me permettre sur la question de l'esprit du texte plus largement car ce n'est pas anecdotique.

On a déjà eu une commission qui a eu lieu en matinée ce mois-ci, enfin, le mois dernier. Là on est sur une après-midi. Pour ceux qui sont salariés ou même entrepreneurs, et qui sont dans l'Opposition je vais rajouter, parce que normalement, dans l'esprit du texte, si parfois sont indemnisés les conseillers municipaux d'Opposition, c'est pour leur permettre de faire leur travail de conseillers municipaux d'Opposition, ou pas. Malheureusement, il se trouve que le montant qui nous est alloué ne permet pas de combler le fait de perdre une après-midi de travail ou une demi-journée de travail.

Donc, derrière les remarques qui peuvent être faite, je ne vais pas vous dire, pas pour nos collègues mais pour notre Groupe, venir, ce n'est pas pour se plaindre, attention, mais venir ça peut coûter de l'argent, y compris à mon avis à d'autres personnes, mais c'est problématique. C'est ça aussi qu'on a envie de partager avec vous Monsieur Mellier.

Monsieur Vogel : Ecoutez, là vous êtes en-dehors du règlement intérieur mais je vais vous répondre.

Aujourd'hui, on se réunit à 14h30. Henri l'a dit très justement, c'est parce qu'on est en période de confinement. Je n'ai jamais réuni le conseil municipal à 14h30, j'essaie toujours de le réunir en soirée comme c'est bien normal. D'ailleurs, il ne faut pas opposer l'Opposition qui travaillerait et la Majorité qui ne travaille pas. On souffre tous de ces conditions de convocation, vous autant que nous. D'ailleurs, on ne peut pas opposer non plus ceux qui sont salariés à ceux qui ont un emploi libéral qui peut être plus souple, à ceux qui sont retraités, etc. Tout ça, c'est des choses que je n'admets pas ! On est tous pareil. On a tous une fonction politique à remplir, on la remplit en période de confinement et c'est pour ça qu'on est là aujourd'hui à 14h30, et c'est pour ça qu'on est sous cette configuration, etc. On essaie de faire au mieux dans les conditions actuelles.

Il ne faut pas oublier aussi que je suis responsable du personnel municipal ! Il n'y a pas que nous ici, il y a eux aussi et il faut prévoir qu'ils puissent rentrer le plus vite possible, d'où 14h30 parce que le couvre-feu c'est 18h00.

Vous voyez, il faut penser à tout ça. Le Maire ne convoque pas, comme l'a dit Henri, le Maire a le pouvoir de convoquer quand il veut. Mais je ne fais pas ça pour mon plaisir, je fais du mieux que je peux ! Quand la salle est libre ici, que le personnel municipal puisse rentrer chez lui tôt et pas tard, c'est ça l'esprit du confinement. Et puis, que nous aussi on rentre tôt même si politiquement on aurait le droit de rester plus tard mais on doit montrer l'exemple !

C'est important que ça se passe tôt dans la journée, maintenant, pour l'instant. Dès que ce sera différent, on fera de façon différente, ne vous inquiétez pas. Voilà.

Maintenant, je repasse la parole à Henri.

Monsieur Mellier : Oui, parce qu'il faut avancer. Moi je vais vous dire là où il y a eu des observations des Oppositions et là où il n'y en a pas eu. On ne va donc pas revenir ou alors ce n'était pas la peine qu'avec Madame...

Monsieur Vogel : Monsieur Guion demande la parole. Je suppose que c'est sur l'horaire.

Monsieur Guion : Oui, c'est là-dessus. Je ne vous dis pas bonsoir, je vous dis bonjour. Je suis un petit peu en retard mais pas autant que la réception du règlement intérieur qu'on a eu la veille. J'ai essayé de le lire complètement, c'était un petit peu compliqué mais quand même, je m'inscris en faux dans ce que vous dites Monsieur Vogel : si jamais la raison c'est le personnel municipal, très bien, alors COVID ou pas COVID il faut toujours le faire à cette heure-là ! Je ne vois pas en quoi le personnel municipal devrait rentrer plus tôt alors qu'il a forcément une dérogation pour son travail.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, vous avez entendu parler de quelque chose qui s'appelle le couvre-feu ?

Monsieur Guion : Oui, Monsieur !

Monsieur Vogel : Donc quand il n'y a pas de couvre-feu, c'est pas les mêmes conditions.

Monsieur Guion : Mais Monsieur, il y a une dérogation pour le couvre-feu pour ceux qui travaillent, non ? Et, ce jour-même, nous sommes le 4 février...

Monsieur Vogel : Mais pourquoi il faut toujours que vous preniez un ton agressif ?! Parlez-moi normalement comme à un autre concitoyen ! Je ne suis pas votre ennemi personnel quand même !

Monsieur Guion : Si vous trouvez que je suis agressif alors que je vous critique...

Monsieur Vogel : Vous recommencez votre style agressif de prise de parole ! Parlez-moi normalement, je ne suis pas votre ennemi !

Monsieur Guion : C'est vous qui êtes agressif là, Monsieur !

Monsieur Vogel : Pardon ?

Monsieur Guion : C'est vous qui êtes agressif là.

Monsieur Vogel : Mais non, je ne suis pas agressif du tout ! Je viens de vous dire d'être poli, de parler normalement, sur un ton calme. Et je vous rappelle simplement qu'il y a un couvre-feu et que quand il n'y aura plus de couvre-feu les horaires changeront.

Monsieur Guion : Alors, Monsieur, poliment, vous savez qu'à Vaux-le-Pénil, une ville très proche d'ici, ce jour-même, il y a un conseil municipal à 20h00. Alors, je ne sais pas si le COVID ou le couvre-feu est un microclimat au niveau de Vaux-le-Pénil mais en tout cas c'est possible chez eux, il doit y avoir une dérogation et tout ce qu'il faut.

Monsieur Vogel : Alors, à Vanves, vous savez à quelle heure se réunit le conseil municipal généralement ? 9h00 du matin. A Nancy, 16h00. A Villeurbanne, 17h00. A Paris, c'est trois jours complets d'affilée. Donc, nous ne sommes pas du tout hors norme.

Monsieur Guion : Bah si ! Si vous souhaitez continuer à faire des conseils municipaux entre personnes retraitées, entre personnes qui vivent de l'indemnité publique...

Monsieur Mellier : Il faut couper la parole Monsieur le Maire !

Monsieur Guion : ...et exclure les personnes qui travaillent, les personnes qui ont un travail et exclure surtout le public, en ce moment il travaille, il ne regarde pas du coup. Vous voyez ça, c'est important. Le conseil municipal, c'est un outil de la démocratie locale et vous ne le souhaitez pas puisque vous le...

Monsieur Vogel : Bien, bien, bien, je vous retrouve cette année comme je vous ai laissé l'année dernière, toujours aussi méprisant pour les personnes.

Monsieur Guion : C'est vous qui êtes méprisant Monsieur, j'ai reçu le règlement intérieur la veille !

Monsieur Vogel : C'est moi qui suis méprisant ?! Vous venez d'insulter les retraités, ceux qui ne travaillent pas, c'est quoi cette manière d'être ? En fait, vous avez un problème, Monsieur, avec les personnes, relationnel.

Monsieur Guion : Dîtes-moi tout Docteur !

Monsieur Mellier : Monsieur le Maire, est-ce que je peux poursuivre l'examen parce que franchement !

Monsieur Vogel : Poursuivez.

Monsieur Guion : Je n'ai pas fini ! Je voudrais poser un amendement là-dessus.

Monsieur Vogel : Un amendement ?

Monsieur Guion : Oui ! On peut non ? Comme on a reçu le règlement la veille, on peut faire un amendement en même temps, à l'oral.

Monsieur Mellier : Ecoutez, je vais purger cette affaire d'avoir reçu le règlement la veille, Monsieur Guion. Vous êtes parfait et nous on est très imparfaits, on le sait. Cela dit, le dossier du conseil municipal et tout ça, est envoyé par voie électronique. Pourquoi vous avez reçu tous les projets et pas celui-là ? Parce que lorsqu'il faut appuyer sur un bouton, à la différence de l'ancienne méthode où l'on contrôlait le dossier quand il partait papier, là effectivement, on n'a pas contrôlé si on avait appuyé sur tous les boutons.

En plus, sincèrement, si j'ai bien compris la manière dont Ségolène Durand et Madame Monville se sont présentées quand on a discuté trois heures, vous l'aviez déjà eu, puisque le règlement avait déjà été envoyé avant. Alors, moi, je ne sais pas comment vous travaillez en groupe, en tout cas du côté de Madame Monville elle nous a très bien expliqué, d'ailleurs elle a commencé par « il faut que je retrouve les observations que mes collègues m'ont données ». Donc, j'en ai déduit que ce règlement, qu'on avait également envoyé à Madame Durand dans

les mêmes conditions, avait pu être diffusé aux membres, ce qui est bien normal et ensuite, le retour s'est fait sur les corrections et on a eu tout ça.

Donc, sincèrement, si en toute bonne foi vous me dites que vous n'avez jamais vu ce règlement intérieur avant-hier, j'ai du mal à vous croire. Ou alors, ça veut dire que vous n'avez pas de contact avec Madame Ségolène Durand, ça, c'est votre problème.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Je ne peux pas rester sans rien dire Monsieur Mellier ! J'ai suffisamment de contact avec Michaël. Par contre, ça a été un petit peu cavalier de nous envoyer un message le samedi pour la réunion à la base le lundi. Par contre, je vous remercie, avec Monsieur Humblot et les services, pour avoir pris en considération les quelques modifications qu'on a faites.

Maintenant on a reçu en effet le règlement intérieur hier, le règlement « officiel », c'est-à-dire qu'on a tout de même posé une question, on en reparlera tout à l'heure à l'article 29, on a fait une demande, elle n'a pas été retranscrite. Donc, du coup, le règlement intérieur, hier soir. On a dû tout de même le relire pour voir s'il était conforme à ce que nous avions demandé. Voilà, c'est ça qui est mis en avant, ce n'est pas le fait qu'on ne communique pas entre nous.

On a fait des remarques, on les a fait remonter, on communique entre nous pour ça, il n'y a pas de souci !

Monsieur Mellier : Ségolène, quand on en sera à l'article 29, vous poserez effectivement ça. Cela dit, sur ce point-là, je suis désolé, donc on ne va pas, il n'y a pas d'amendement possible et imaginable. En fait, tu l'avais adopté, Madame Monville l'avait adopté, donc c'est bon, on ne va pas passer à chaque fois là-dessus.

Moi je dis non, Monsieur le Maire, sauf si vous dites oui ! C'est pas possible, on ne peut pas revenir sur des accords qui ont été donnés ! Ségolène, sur cet article-là, tu as dit « ok, on y va », on a validé cet article ensemble.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je souhaite, malgré vous du coup, poser cet amendement et que l'on vote cet amendement comme il se doit.

Monsieur Mellier : Quel amendement ?

Monsieur Guion : que l'on rajoute une petite ligne à cet endroit : « dans la mesure du possible, sauf cas de force majeure, prévoir les conseils municipaux à 18h00, minimum, de façon à ce qu'un maximum de conseillers municipaux, y compris de l'Opposition, puissent y assister et que le public melunais puisse le voir ».

Monsieur Mellier : Non mais les melunais, ils le voient là, en ce moment, puisque c'est filmé.

Monsieur Guion : Ils travaillent les melunais, Monsieur Mellier !

Monsieur Mellier : Je suis d'accord mais nous on fait rien, on est bien d'accord !

Bon, alors, écoutez, moi je dis que c'est pas raisonnable. Je vous l'ai dit, ça ne peut pas faire partie du corps du règlement intérieur. Maintenant, faites ce que vous voulez.

Vous avez un autre droit, Monsieur Guion, c'est de déférer ce règlement intérieur au Tribunal Administratif !

Monsieur Guion : C'est ce qui risque d'arriver.

Monsieur Mellier : Très bien ! Ne perdons pas du temps !

Monsieur Guion : Je veux que soit retranscrit sur le procès-verbal que je n'ai pas eu le temps de lire et de consulter le règlement officiel, le projet de règlement officiel pour la séance d'aujourd'hui. Du coup, je n'ai pas eu le temps de pouvoir poser complètement mon amendement, parce que j'en aurai d'autres.

Monsieur Mellier : Ecoutez, soit ! Moi, j'enregistre ça et après vous prenez vos responsabilités d'élu vis-à-vis de tout ça. Vous n'êtes pas le premier à essayer, effectivement, à essayer de détailler les choses.

Si Monsieur le Maire souhaite mettre cet amendement au vote, votons !

Monsieur Vogel : Mais on respecte la Loi. Vous pouvez répéter le texte de votre amendement Monsieur Guion et on va voter là-dessus.

Monsieur Guion : Très bien. Dans la mesure du possible, sauf en cas de force majeure, les conseils municipaux seront convoqués au minimum à l'heure de 18h00 de façon à permettre au maximum de conseillers municipaux d'y assister, y compris ceux qui travaillent, y compris l'Opposition, ainsi que pour permettre au maximum de public, au maximum de melunais de pouvoir le suivre en direct.

Monsieur Vogel : Ségolène, sur l'amendement ?

Madame Durand : Non, je voulais juste apporter une précision parce que l'amendement il arrive après la rencontre qu'on a fait avec Monsieur Mellier, Monsieur Humblot et Madame Monville. Parce qu'on a appris ce jour-là que le conseil municipal serait à 14h30. C'est vraiment important de le signaler parce que quand Monsieur Mellier dit « oui, Madame Durand a accepté tous les articles », oui, c'est vrai, on en a discuté après. Quand j'ai prévenu par la suite, le jour où j'étais avec Monsieur Humblot et Monsieur Mellier que le conseil municipal serait à 14h30, on ne le savait pas, nous, avant. J'y tiens.

Monsieur Vogel : Très bien. Bon, on va voter sur l'amendement.

Je demande à la Majorité municipale de voter contre cet amendement.

Qui est-ce qui est pour ? Si vous avez des pouvoirs je vais vous demander de lever deux mains. Qui est-ce qui s'abstient ? Voilà, il est rejeté. Merci.

Monsieur Mellier : On va poursuivre parce que là franchement ça serait déraisonnable, sachant, encore une fois, que beaucoup de choses ont déjà été vues, vous ne me dites à quel article vous avez des questions à poser, sinon on va pas s'en sortir.

Alors, article 3 ?

Monsieur Vogel : Attendez, on ne va pas faire article par article. On va prendre vos observations, un Groupe, puis l'autre, c'est dans l'ordre que vous voulez. Comme ça on avancera plus vite. Les observations que vous voulez faire sur le texte actuel.

Alors, qui est-ce qui commence ? C'est comme vous voulez. Allez-y Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Je casse la méthodologie !

Monsieur Vogel : On change de méthodologie.

Monsieur Mellier : On s'adapte.

Monsieur Saint-Martin : Je m'ajuste. Alors, sur l'article 3, ce sont des remarques pour dire « on aurait préféré autrement », que ça n'ait pas été adopté, peu importe, on est minoritaire paraît-il, donc...

Sur l'article 3, sur l'ordre du jour, c'était simplement pour dire qu'il faut que les gens soient beaucoup plus au courant, ce n'est pas simplement en indiquant sur une page du site internet qu'ils sauront qu'il y a un conseil municipal, qu'il y a un ordre du jour, etc. Il faudrait le publiciser davantage. Il y a des villes qui sont beaucoup plus volontaires là-dedans. Voilà, c'était pour l'ordre du jour et la tenue même du conseil municipal.

Ensuite, article 12. Je ne les fais pas tous. Donc article 12, sur l'accès et la tenue publique, il est indiqué « qu'à l'occasion d'une suspension de séance, le Maire peut inviter le public à s'exprimer ». Ca serait génial, mais ceci dit, il faudrait qu'il y ait du monde par contre. Ceci dit, c'est dommage qu'il n'y ait pas de temps vraiment dédié pour des questions qui viendraient du public, à la fin par exemple, comme c'est possible dans d'autres Assemblées, parce que là il y aurait une capacité d'interpellation de poser des questions d'intérêt général depuis la population qui pourrait être tout à fait pertinente et nous remettre en question, susciter le débat au sein de notre Assemblée. Moi je trouve que c'est dommage sur la question du public qui n'est pas suffisamment enrôlé là-dedans.

L'autre point, sur la consultation des électeurs, c'est en lien avec l'article 24, il est noté « 1/5^{ème} des électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent demander à ce que soit inscrit sur l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante l'organisation d'une consultation sur tout fait relevant de la décision de la Commune ». C'est bien, mais je trouve que ce n'est pas suffisamment... c'est beaucoup trop timide en terme d'inclusion des citoyens dans la décision et dans la capacité de provocation de l'action publique, nous on était favorables au RIC par exemple, qui abaisse le seuil de représentativité, bon là on aurait été beaucoup plus loin si on avait fait un règlement intérieur... bon, c'est une remarque que je fais en plus.

Article 16, je redescends sur les questions orales. Donc, si j'ai bien compris, on est bien d'accord qu'à la fin de chaque conseil municipal, on peut poser autant de questions qu'on veut ? Des questions orales.

Monsieur Mellier : En rapport avec...

Monsieur Saint-Martin : Oui, en rapport avec...

Monsieur Mellier : Mais pas sur n'importe quoi.

Monsieur Saint-Martin : On peut poser plein de questions, quoi ! On peut faire durer la séance ! Très bien, j'en prends acte.

Monsieur Mellier : Qu'on soit bien clair. Pourquoi ça vient en fin de séance ? C'est pour éviter ce qui s'est passé, c'est-à-dire qu'on ne suive pas l'ordre du jour et qu'on ne règle pas les problèmes qui doivent être réglés. Maintenant, si en fin de séance, pour des raisons x, y, vous voulez faire durer le plaisir.

Après, le Président est maître de dire à un moment donné « bon, ça suffit, on verra ça la prochaine fois » mais au moins on aura passé toutes les délibérations et on a fait le travail pour lequel on a été élu, c'est-à-dire, on a pris des décisions pour la Commune. Et c'est une

des raisons, Madame Monville a dû vous le dire, qu'on a eu beaucoup débattu de l'affaire de savoir s'il fallait donner un temps au public, etc. Elle a dû vous le dire et ça a duré un certain temps. Ségolène y a participé.

Maintenant, il faut savoir, ou on est dans une démocratie représentative et nous sommes légitimes, vous comme nous, il n'y a pas de problème là-dessus, effectivement pour représenter la totalité des melunais et donc on n'a pas besoin, effectivement, de rajouter un conseil municipal. Il est là pour réunir les élus qui ont été élus par les melunais, il n'est pas fait pour faire une tribune libre pour x melunais, etc. On n'est pas dans le canton d'Appenzell en Suisse où on réunit les gens sur la place du village pour savoir quelle décision on prend. On l'a dit, je l'ai dit très clairement, d'ailleurs Bénédicte Monville a dit « c'est vrai, il faut savoir effectivement. On est assez fragiles sur la démocratie représentative dans ce pays, c'est pas pour en rajouter ».

Monsieur Vogel : Je voudrais rajouter quelque chose Monsieur Saint-Martin. C'est très important ce que vient de dire Henri.

La démocratie participative a un rôle à jouer, on a même un Adjoint, Christopher, en charge de ça, donc on a un membre du conseil municipal qui est spécialement chargé d'assurer la participation des citoyens et nous avons un tas d'instances même institutionnellement : des Conseils citoyens, des Comités de quartier en passant par les consultations de la population. Donc ça existe. Mais je ne voudrais pas que cette forme de démocratie se substitue à l'autre parce que sinon, nous, nous ne servons plus à rien. Donc, il y a une démocratie représentative qui est le système qui fait fonctionner le pays, qui a ses insuffisances, puisqu'il y a un décalage entre l'Etat, l'opinion et nous-mêmes et donc, on peut améliorer. Mais l'une ne se substitue pas à l'autre, c'est la raison pour laquelle cette consultation à la fin du conseil municipal, on est contre parce que c'est directement concurrent. Mais ça ne veut pas dire qu'on est contre dans d'autres instances, à d'autres moments, etc. Là, nous sommes dans un exercice de démocratie représentative, il ne faut pas mélanger les deux.

Vous savez, la démocratie participative a autant de défauts que la démocratie représentative, vous le savez bien. Dans des conseils, quand vous voyez fonctionner des comités, des conseils, c'est souvent les mêmes qui parlent, il y en a qui n'ont pas le courage de parler, ça ne donne pas non plus des résultats adéquats. Voilà.

Monsieur Saint-Martin : J'en suis bien conscient. Je fais de la science politique et je connais le marché de la démocratie participative, tout ça. Mais c'est une façon d'intéresser, d'impliquer. Moi je n'ai pas dit que ça allait se substituer à la démocratie représentative.

Monsieur Vogel : Non, mais là l'idée de substitution venait parce que ça prenait la suite de. A certains endroits, on fait de la démocratie participative et c'est le conseil municipal et à d'autres endroits, on fait de la démocratie représentative. Pardon, j'ai mélangé les deux ! Le premier c'était représentative et le deuxième, participative.

Monsieur Saint-Martin : Je pense que ça peut enrichir en fin d'exercice, c'est un moment de voilà, où on ouvre le débat, après l'Assemblée délibérante. Après c'est une autre question, peut-être philosophique.

Là j'y viens, justement, à ces Comités de quartier et c'est un point qui est vraiment important. Moi, je voulais savoir, alors peut-être que je déborde du cadre de la discussion présente, mais où en est la mise en place de ces instances qui peuvent être vraiment utiles de ce point de vue. J'ai vu qu'il y avait des pages sur le site internet mais ce n'est pas hyper public, publicisé, il n'y a pas beaucoup de promotion qui est faite pour ça et j'aimerais que l'on réfléchisse sur la mise en place de ces outils de démocratie participative qui n'engagent finalement pas tant de

monde que ça, c'est 11 à 15 personnes par Conseil de quartier donc c'est très peu. Moi, j'aimerais bien savoir qui est élu, qui est nommé, qui intervient, quels sont les sujets, il y a très peu d'éléments là-dessus.

Donc, nous on sera attentifs à la mise en place et intéressés à aider s'il le faut pour que la démocratie par en bas soit vraiment existante dans la Ville avec, éventuellement, des tribunes dans la Ville, des prises de position qui doivent être relayées ailleurs que dans ces conseils et aussi la question de ces budgets. Visiblement ça fait partie des mesures mises en avant dans le cadre de votre programme, 4 M€ par an. Donc moi j'aimerais bien savoir comment ça va être mis en œuvre, en place et éventuellement le contrôler.

Le dernier point, l'article 29, et là je pense qu'on sera d'accord avec l'autre groupe d'Opposition, c'est sur le local pour les Groupes politiques. Pour l'instant, nous c'est de la politique en distancié et c'est extrêmement frustrant. On aimerait savoir si on aura, à terme, les moyens de travailler avec une salle de réunion, d'accueil parce qu'on est sollicité par les melunais qui nous écrivent, etc. Pour l'instant, c'est du gouvernement à distance et c'est vraiment frustrant. Donc, ça c'était sur les moyens matériels donnés à l'Opposition et je pense que c'est important qu'on l'évoque à un moment ou à un autre.

Bon, ça c'était pour les observations, voilà.

Monsieur Mellier : Juste sur l'aspect qui est dans ce règlement intérieur qui est la démocratie participative, c'est-à-dire à la fois les comités consultatifs qui sont ouverts, je rappelle la différence et c'est très important de l'avoir mentionné, d'ailleurs on a enrichi le texte sur les comités consultatifs. Les commissions sont fermées, effectivement, en-dehors des personnes compétentes, etc. Les comités consultatifs, ça permet d'inviter tout un tas de gens sur un sujet x ou y et je pense que c'est une forme, comme le disait Monsieur le Maire, à ce moment-là on est dans une autre forme de démocratie participative, on fait participer un certain nombre de gens, sur un sujet avec un ordre du jour précis. Les comités de quartier vous en avez très bien parlé.

Donc, là on a simplement eu un débat parce que le problème a été réglé par le Directeur du Service juridique qui a très vite réagi puisqu'en fait les règles pour la présidence des comités de quartier sont les mêmes dans le CGCT que les comités consultatifs. On ne va pas enfreindre le CGCT même si on pouvait comprendre la remarque qu'avait fait Madame Monville en disant « c'est le Maire qui désigne ». Alors, oui, le jour-même on n'avait pas le texte de référence, on n'a pas pu lui répondre, ça lui a été envoyé. Je pense qu'il n'y a plus de débat sur la question.

Quant au local, je vais peut-être laisser Monsieur le Maire ou quelqu'un du Cabinet y répondre car je ne sais pas où on en est mais c'est en route !

Monsieur Vogel : On en est qu'on a trouvé un local qui sera situé en centre-ville, à l'extérieur de la Mairie. C'est un ancien local associatif. L'association vient de partir. Donc, parfaitement situé, en cœur de ville. Voilà.

Madame Asdrubal : Monsieur ? Est-ce que je peux parce que depuis tout à l'heure on m'oublie un petit peu ?

Monsieur Vogel : Bien sûr ! Vous avez fini ? Ok. Bon, alors à vous.

Madame Asdrubal : Excusez-moi. Je vais revenir sur le local. On aurait bien voulu qu'il y soit, c'est vrai. Je crois que la dernière fois je vous ai mis la puce à l'oreille en citant les fameux 6 mois où nous aurions dû avoir ce fameux local.

Et il y a aussi la formation des élus. Normalement, l'Assemblée délibérante doit-elle se prononcer à ce sujet ? J'ai cru comprendre que le conseil municipal, ou même communautaire, doit dans les 3 mois suivant son renouvellement, délibérer sur l'exercice au droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations, les crédits ouverts à ce titre. C'est le 2123-12. Donc, est-ce que ça, ça peut figurer ? Je ne parle pas des DIF élu.

Monsieur Mellier : Non, non. Vous venez très bien de le dire, d'ailleurs, c'est des choses qui sont à part, ça n'a pas à figurer dans le règlement intérieur, effectivement, de la Ville. C'est un problème dont on ne va pas parler aujourd'hui sinon on va alourdir le débat. Ce problème de la formation doit être, effectivement, réglé, si je puis dire.

Le local, le Maire vient de vous répondre, ça va être bientôt effectif et on n'en parlera plus.

La formation des élus, il y a tout un tas de règles à respecter pour ça mais jusqu'à maintenant, d'ailleurs si j'ai bonne mémoire, dans l'ancien mandat, enfin, le mandat précédent, pardon, il me semble que les élus de l'Opposition étaient, quand j'ai regardé à la fin du mandat, c'était ceux qui avaient utilisé le mieux j'allais dire, les droits à la formation et les crédits qui y étaient afférents. Donc, j'espère que ce sera pareil cette fois-ci.

Madame Asdrubal : D'accord. Et pour le local... je peux encore un petit peu, s'il vous plaît ?

Monsieur Mellier : Non mais pour le local, ça ne fait pas partie, Chère Madame Asdrubal...

Madame Asdrubal : Oui, d'accord, mais vous auriez pu déjà stipuler, puisque vous avez mis les L2121, vous auriez pu quand même le mettre de toute façon, ça aurait été bien pour qu'on s'y réfère, puisque vous l'avez fait pour d'autres articles.

Après sur la forme Monsieur Mellier, moi je vois bien qu'il y a un travail qui a été fait colossal et je pense qu'on va tous voter « pour » mais simplement je voulais revenir quand même sur la forme.

Madame Ségolène Durand a reçu ce fameux mail. Nous on a été concertés parce qu'elle nous a prévenus. Comme disait Monsieur Saint-Martin à juste titre, finalement le manque de local, nous, nous avons des soucis finalement pour communiquer et ça vous auriez pu vous en rendre compte. On le signale depuis des mois, ça fait 6 mois qu'on demande ce fameux local, en dehors des heures, on ne demande pas 8h30 – 16h30, j'ai vu dans le CGCT qu'on pouvait avoir aussi en dehors, ce sont des choses que l'on demande.

Ensuite, ce que vous avez envoyé au Préfet en mettant « l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal exige une concertation entre l'ensemble des élus de la Majorité et de l'Opposition et implique l'organisation de plusieurs temps de rencontre », c'est pas vraiment vrai. Il y a eu ça il y a 8 jours avec Madame Durand, qui a accouché il y a un mois et demi quand même, je tiens à le rappeler, et ça aurait été sympathique que nous recevions communément ce fameux mail pour que si Madame Durand ne puisse pas aller à cette réunion, nous puissions de manière collégiale aussi se rencontrer et en débattre. Ça aurait évité, déjà, une perte de temps colossale ici, effectivement. Et nous, nos questions, elle n'a effectivement pas pu tout voir et nous on a reçu un mail hier aussi, il ne faut pas l'oublier !

Donc c'est dommage Monsieur Mellier, ce n'est pas contre vous personnellement, bien entendu. Je trouve que des efforts ont été faits et il est très, très bien comparé à l'ancien règlement intérieur. Je le trouve très complet, je vais être honnête, il faut le dire aussi quand c'est positif.

Monsieur Mellier : On progresse, on progresse.

Madame Asdrubal : Bah, oui ! Nous aussi ! Donc voilà, ce sont nos observations.

Monsieur Mellier : On va purger aussi cette histoire. On a appliqué, si je puis dire, la règle pour la concertation avec l'Opposition qu'on avait appliquée pour la Communauté d'Agglo ; moi j'étais dans le dispositif de la Communauté d'Agglo.

J'ai reçu à l'époque, il n'y avait que Madame Monville qui était là puisqu'il n'y avait que ce groupe-là. Je l'ai reçue, je ne sais pas, pendant... deux heures, etc., avec d'autres élus et tout.

Là, on a passé trois heures Ségolène, tu le sais bien, on a été au bout je crois et on aurait même pu déjeuner ensemble si ça avait été autorisé, on ne l'a pas fait mais. On a quand même passé tout le temps qu'il fallait pour répondre à vos questions, pour modifier des choses, vous avez demandé des choses qui ont été incluses dans ce règlement intérieur et qui n'ont pas posé de problème à la Majorité, je parle sous le contrôle de Charles qui a vérifié ça beaucoup mieux que moi encore.

Donc, franchement, je pense qu'on a fait un travail d'allers/retours qui permettait aujourd'hui d'avoir un texte qui soit le plus consensuel possible.

Maintenant, Monsieur le Maire, s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Merci. Ce qui est dit, si vous voulez, c'est qu'entre le moment où on a eu le projet et le moment où on s'est rencontrés, le temps était court pour échanger. Voilà, c'est surtout ça.

Maintenant, j'ai une question sur l'article 29, paragraphe b), le fonctionnement. Donc, ça on en a parlé, on a échangé par mail par la suite, on nous a conseillé d'en parler ce soir, les services c'est ce qu'ils nous ont conseillé de faire. Il y a marqué au quatrième paragraphe « chaque groupe dispose d'un espace équivalent dans la limite des trois groupes politiques constitués ». Est-ce que je peux avoir une explication de texte. Est-ce que cela signifie que s'il y a cinq groupes, il n'y aura que trois groupes qui n'apparaissent sur le magazine ? Est-ce que s'il y a cinq groupes, il y a le groupe de la Majorité qui... enfin...

Monsieur Mellier : Si tu veux bien Ségolène, on s'en tient aujourd'hui à la réalité du conseil municipal.

Je rappelle que ce règlement intérieur peut être modifié : si demain il y avait la création de cinq groupes, je dis ça de façon tout à fait hypothétique, il faudrait peut-être revoir cette disposition-là, on est bien d'accord. Mais aujourd'hui la photographie c'est un groupe majoritaire qui s'appelle « Melun pour vous », vous, il y a le groupe effectivement, le tien et ce celui de Madame Monville. Donc voilà, ces trois groupes sont légalement constitués et voilà. Pour l'instant, c'est comme ça qu'on a vu les choses pour l'expression sur le plan du... comment ça s'appelle... du bulletin municipal et je pense qu'on était d'accord pour dire que les choses devaient être réparties de façon équitable. C'est ce qui est fait. Tu l'as reconnu d'ailleurs ce jour-là.

Madame Durand : On a tout à fait été d'accord avec Bénédicte sur ce sujet-là. Ma question s'était par rapport à la phrase. Puisque on a envoyé par mail la demande puisque quand on s'est rencontrés on a dit par rapport aux groupes constitués et non pas dans la limite de trois groupes. C'est pour ça que je m'interroge sur cette phrase-là et qui est différente de ce qu'on avait discuté lors du groupe de travail et je voulais juste avoir une explication, pourquoi on met dans la limite des trois groupes ?

Monsieur Mellier : On photographie un instant « T ». Encore une fois, je le dis, c'est l'instant « T ». Aujourd'hui 4 février, il y a trois groupes, donc trois groupes qui ont le droit de

s'exprimer dans le bulletin municipal. Donc voilà. Et si demain, il devait y en avoir quatre, cinq ou six...

Madame Durand : On revoit le règlement.

Monsieur Mellier : Ah ! Oui, ça s'est sûr qu'on revoit le règlement !
Voilà ! S'il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire, vous pouvez mettre aux voix.

Monsieur Vogel : Donc, je mets aux voix. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?
C'est adopté. Merci, c'est à l'unanimité.

Monsieur Mellier : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci Henri, merci Charles, merci Aude, merci Kadir. Voilà.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Règlement Intérieur du Conseil Municipal annexé.

5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE L'AGGLOMERATION MELUNAISE (APAM) - DESIGNATION D'UNE PERSONNE QUALIFIEE

Monsieur Vogel : Délibération n° 5 c'est le Conseil d'administration de l'APAM.
Vous savez que la Ville a, en sa qualité de membre de droit de cette association, par délibération du 5 novembre 2020, désigné une personne extérieure au conseil municipal pour siéger en tant que Personnalité qualifiée.
Pour assurer un fonctionnement optimal de cette association, il convient de procéder à la désignation au sein de ce Conseil d'administration d'une deuxième Personnalité qualifiée et nous proposons Jean-Pierre Rodriguez qui était Adjoint lors du précédent mandat et qui s'intéresse tout spécialement à ces questions.
Est-ce qu'il y a des observations ? Je peux passer au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Il est élu à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Est proposé comme membre du Conseil d'Administration de l'APAM, en qualité de Personnalité qualifiée :

- Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ

6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION FIDAMURIS

Monsieur Vogel : Je passe à la délibération n° 6. C'est la Convention d'objectifs entre la Ville

de Melun et l'association Fidamuris.
Kadir, Mourad, Baytir ? Dans l'ordre. Bon, Kadir.

Monsieur Mebarek : Il s'agit de délibérer sur une convention d'objectifs avec Fidamuris. Je vais introduire le sujet et ensuite je passerai la main à Mourad Salah qui rentrera dans le détail des actions qui sont proposées au titre de cette convention.

Je vous rappelle que cette association Fidamuris elle a été créée en 2018, 17/18 d'ailleurs. On avait à l'origine, lors de la création de cette association, mis en place une convention triennale qui allait de 2018 à 2020... 2017 à 2020 pardon, la dernière année de financement étant l'exercice 2020.

La mise en place de cette convention à l'époque visait à accompagner la création, l'implantation et le développement des activités Fidamuris.

Aujourd'hui, dans le cadre de la convention qui vous est proposée, qui est une convention annuelle dont on fera le bilan à l'issue de l'exercice, a un axe particulier dont on a déjà parlé à plusieurs reprises au sein de ce conseil, c'est-à-dire la mise en place d'une médiation sociale à l'échelle de la Ville, il ne s'agit pas ici de viser exclusivement les quartiers en politique de la ville mais l'intégralité de la Ville. Comme vous avez déjà pu le constater, l'association Fidamuris, dans le cadre du premier confinement, a eu une mission à ce titre, ce qui lui a permis d'agir sur l'intégralité du territoire.

La subvention qui est proposée aujourd'hui, elle est de 130 000 € pour financer ce dispositif de médiateur, étant précisé que la Ville n'est pas le seul contributeur à ce dispositif de médiation sociale puisqu'au côté de la Ville de Melun, l'Etat est très largement partie prenante puisqu'il va financer à travers les dispositifs d'adulte relai, il va financer l'opération à hauteur de 140 000 €. On a également les crédits de Politique de la ville du CGET, donc de l'Etat, à hauteur de 20 000 € et part ailleurs, divers partenaires qu'il s'agisse des bailleurs sociaux ou de France Médiation (qui a d'ailleurs posé son label à cette association et qui parraine un peu cette association au titre de la médiation).

On voit bien que cette association est implantée désormais sur le territoire, elle n'est pas l'outil de la Ville de Melun en tant que tel, elle est un outil du territoire qui sert les besoins de ses habitants et de ses partenaires, notamment étatiques. Voilà.

Je passe la main à Mourad sur le volet pour qu'il nous en dise un peu plus, plus précisément sur le volet médiation.

Monsieur Vogel : Mourad.

Monsieur Salah : Oui ! Bonjour à toutes et à tous. Merci.

Heu... qu'est-ce que je pourrais dire ? Beaucoup de choses !

Je remercie tout d'abord l'ensemble des élus, y compris de l'équipe précédente, y compris celles et ceux de l'équipe d'Opposition qui avaient voté majoritairement ce soutien en terme de subvention et qui nous ont accompagnés pendant ces trois ans, qui a permis à l'association qui était auparavant historiquement Coeurel de faire sa mue en Fidamuris et qui est, au jour d'aujourd'hui, un outil à part entière et pleinement reconnu par l'ensemble des institutions et des acteurs de la Ville, et même au-delà de la Ville, y compris sur l'Agglo.

Pour ce qui est du travail accompli, je tiens à remercier aussi Monsieur Plessier qui est le Directeur et la figure emblématique et l'ensemble de son équipe.

Je tiens à remercier aussi au niveau de l'Etat, Madame Lautissier-Lebrun qui nous a réellement soutenus pendant toute cette période et qui a été aussi une réelle personne... qui nous a réellement soutenus dans le sens où elle nous a vraiment accompagnés pour cibler les publics.

Et d'autant plus qu'on nous a fait confiance, c'est que Fidamuris a obtenu... on lui a confié ce qui est le PRIJ, qui est le dispositif des publics invisibles, tous ceux et celles qui passent à travers des filets. Et du coup Fidamuris avec le dispositif qui est un outil, le PRIJ, qui permet de cibler celles et ceux qui sont en souffrance, qui sont en rupture au sein de notre Ville et au sein de la Société.

Que dire de plus ? Il y a tellement de choses à dire !

En tout cas ce qui est clair, c'est qu'on a réussi quelques objectifs, on n'a pas été jusqu'au bout. On a su créer des emplois : au jour d'aujourd'hui on a quatre CDI, on a des adultes relais, ils sont à la hauteur de six adultes relais qui sont dans un rôle de médiation et qui accompagnent nos jeunes et moins jeunes dans des situations de reconstruction de leurs projets et de rupture...

Qu'est-ce que je pourrais dire d'autre ?...

Nous avons d'autres projets. Il y a eu un tas de chose qui ont été faites pendant ces trois années... Il y a tellement de choses, ça veut dire qu'avant COVID on faisait des actions de terrain, c'est clair. On allait au collège, sorties de lycées, on allait au pied des tours. Donc on allait au plus près des familles, au plus près des jeunes, on était sur des démarches de perspective, tout.

Et puis, il y a eu le COVID, on a plus axé sur des situations de violences intra familiales, on a été sur des actions de sensibilisation au COVID. Donc ça c'est l'Etat qui nous a confié cette mission et la Ville aussi nous a confié cette mission.

Là, sur l'année 2021, *bis repetita* malheureusement mais malgré tout il y a... on reste quand même ambitieux. Sur un aspect économique, on a une perspective d'une boulangerie solidaire. Ca c'est quelque chose qu'on aimerait mettre en place.

On a aussi cette perspective de lancer un champ qui est celui, comment dire... qui est celui de la formation, parce que je pense que l'insertion passe par la formation et je remercie le Maire de continuer à nous soutenir parce que l'éducation/formation c'est quelque chose d'extrêmement important. D'autant plus important dans la situation actuelle pour éviter toutes les ruptures et permettre à celles et ceux qui sont en décrochage de pouvoir se raccrocher à quelque chose, à une espérance.

Donc l'idée de cette boulangerie c'est aussi d'aller sur de la formation mais c'est aussi peut-être, on a une perspective avec Microsoft de mettre... d'inviter, en tout cas, avec une structure de formation qui s'appelle Simplon à s'installer sur Melun.

L'idée c'est aussi sur les QPV (Quartiers Politique de la Ville), on va chercher l'excellence. On a trop souvent tendance à dire « ah, bah oui, il suffit de quelques petites choses, des chantiers... euh, comment dire... des actions cage d'escalier propres, quartiers propres et tout... ». Finalement ce qu'on cherche c'est d'aller encore plus loin dans les projets de Fidamuris. Donc l'idée c'est, voilà, c'est de permettre à Simplon et Microsoft de s'installer à Melun et de permettre à celles et ceux qui sont dans les Quartiers et sur l'ensemble de Melun de prétendre à des emplois, en tout cas à des formations qualifiantes puisqu'au jour d'aujourd'hui le secteur est très porteur, celui des métiers de la digitalisation.

Donc on a des tas de choses comme ça.

Et puis très souvent, on reproche au Maire d'être dans le tout sécuritaire : beaucoup de vidéo, le renforcement de la police. Mais le Maire a su aussi tendre la main à Fidamuris, en tout cas à l'ensemble des acteurs sur le champ de la médiation parce que la sécurité c'est aussi de la prévention, c'est tout un travail de prévention. Or, certes, on pourrait dire que les moyens sont, comment dire, minimes, pas suffisants, il faudrait aller encore plus loin.

Voilà. Qu'est-ce que j'ai envie de vous dire ? J'ai envie de vous dire continuez à nous soutenir pour que l'on aille encore plus loin dans cette démarche qui est celle de la prévention et de la médiation.

Voilà, je pense que j'ai tout dit. J'ai essayé d'être synthétique, je pense qu'il ne faut pas non plus s'attarder. Je vais laisser la parole à l'ensemble des élus, si vous avez des questions, je reste disponible. Voilà.

Monsieur Vogel : Baytir ?

Madame Cellierier : Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, est-ce que je peux rajouter quelque chose ?

Je pense que le travail aussi important qui a été fait par Fidamuris ces dernières années, c'est le soutien aux travailleurs sociaux. L'accompagnement des situations pour amplifier le travail des travailleurs sociaux.

Je pense bien sûr aux crues où ils ont été très présents pendant les inondations. Je pense, comme l'a évoqué Mourad, pendant la pandémie avec la distribution alimentaire, ils ont été sur le terrain.

Et puis, ce que les gens savent peut-être moins mais ils aident beaucoup les associations et les travailleurs sociaux dans toutes les situations du syndrome de Diogène où il a besoin de nettoyer des appartements. Et là, ils sont acteurs vraiment importants sur le territoire et reconnus par tous.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Oui, je voudrais juste... les collègues ont très bien parlé. Je vais juste rajouter un point sur le budget pour préciser que le budget prévisionnel 2021 est très ambitieux : on est à 1, 3M€.

Préciser qu'une grosse partie de ce budget c'est de l'autofinancement, de la production de service. Vous avez 809 000 € qui ne sont pas de la subvention mais de la valeur, de la richesse créée par cette structure et la boulangerie représente 600 000 € sur ces 800 000 €.

Le budget social dans le budget global représente 400 000 € et l'intervention de la Ville c'est 30 % de ce budget social, 10 % du budget global.

Tout ça pour dire que la Ville n'est pas le plus gros financeur de la structure comme on l'a entendu souvent. Le plus gros financeur de la structure, c'est de l'autofinancement, on crée de la valeur, et c'est surtout l'Etat.

Il est important que la Ville soutienne cette association, notamment sur la partie médiation. Et pour exemple, on peut prendre l'exemple de Bagneux, où le budget médiation est de 400 000 €. Il y a 7 médiateurs et les 400 000 € sont pris à 100 % en charge par la Ville. Donc, voilà.

Bon, Monique en a parlé, souvent on nous dit qu'une partie des activités de la structure devrait être municipalisée. Quand on regarde le budget, un projet de boulangerie d'insertion ne peut pas être intégré par la Municipalité. Lorsqu'il y a eu des crues, Monique, en 2016, les salariés municipaux s'arrêtaient devant les maisons et les gens qui rentaient dans les caves pour écoper et aider les personnes âgées à soulever leurs meubles, c'était bien Fidamuris.

Quand il s'agissait de distribuer des flyers au centre commercial à côté pour préserver le commerce, je veux dire, on ne pouvait pas envoyer des agents municipaux et c'est bien des agents de Fidamuris qui y sont allés.

Quand il fallait sécuriser une opération commerciale, la braderie, je veux dire, ce ne sont pas forcément des agents municipaux qui sont intervenus, c'est bien les agents de Fidamuris.

Tout ça pour dire qu'à un moment donné, on a une structure qui essaye de chercher son autofinancement, la Ville intervient, la Ville ne finance pas totalement Fidamuris, ce n'est qu'une partie, notre participation municipale ce n'est qu'une partie des sous qui permettent à cette structure de fonctionner. Voilà.

Monsieur Vogel : Pascale, tu voulais dire quelque chose ?

Madame Gomes : Oui, juste pour ajouter pour votre information que l'action de Fidamuris est reconnue au-delà de notre territoire dans la mesure où l'Agence Régionale de Santé, voulait nous « piquer » - entre guillemets - du temps et des actions de Fidamuris pour aller sur d'autres territoires du 77, dans les actions notamment de médiation et de prévention dans le cadre de la crise sanitaire.

Tout ça, ça a été conscrit mais ça été un souhait de l'ARS de s'appuyer sur Fidamuris.

Monsieur Vogel : D'accord. Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Tout d'abord, je suis obligée de devoir évoquer au sein de cette Assemblée, la Charte de l' élu local qui nous a été remise lors du Conseil municipal d'installation au mois de juillet.

Il m'apparaît que cette Charte demeure une boussole individuelle et collective primordiale afin que nous exercions ce mandat avec la probité et la déontologie que la démocratie nous impose.

Or, à la lecture de la convention soumise à l'approbation du conseil municipal, dès le début, on relève que cette dernière est signée entre le Maire, parallèlement Président de Fidamuris et Monsieur Mourad SALAH, Vice-Président de Fidamuris, et parallèlement Conseiller municipal en charge, en lien avec Louis Vogel, entre autre, de la médiation urbaine et de l'insertion.

En accord avec le point 3 de la Charte de l' élu local, où chacun d'entre nous se doit de prévenir ou faire cesser tout conflit d'intérêts, je vous demande de modifier cette convention financière d'un montant de 130 000 €, afin qu'aucun élu participant à la vie de l'association Fidamuris, ne soit impliqué d'une façon ou d'une autre dans la signature de cette convention.

C'est un minimum.

Je vais aller au bout... Ce qui pourrait être assimilé à un conflit d'intérêt, est aussi gênant pour les activités conduites par Fidamuris tant elles se confondent avec celles de la Municipalité.

Cette convention en est une malheureuse illustration car comment pourrait-on imaginer, comme l'indique l'article 8, que la Ville puisse procéder à une évaluation contradictoire avec l'Association, de la réalisation du projet, dès lors que ce contrat est signé entre le Maire/Président et le Conseiller municipal/Vice-président ?!

Cela semble difficile, voire impossible.

A moins que Fidamuris soit en fait une association paramunicipale, où vous auriez décidé de recourir à la formule associative pour gérer une activité à caractère social, à savoir ici la médiation sociale. Ce qui expliquerait peut-être un peu mieux l'absence de politique de la ville en termes de médiation sociale, déléguée de facto à Fidamuris.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable que le flou qui règne sur la relation entre Fidamuris et la Municipalité soit levé.

J'espère que ce débat et vos réponses permettront, enfin, de lever cette ambiguïté aujourd'hui. Comme le disait avec justesse Bertrand Schwartz, je suis désolée, je vais vous parler beaucoup de Bertrand Schwartz, papa des Missions Locales avec lequel j'ai eu le bonheur et l'honneur de travailler, « ceux que l'on n'écoute jamais ont infiniment à nous apprendre, pour peu qu'on sache les entendre ». Je ne pense pas que Bertrand faisait référence aux Conseillers municipaux d'Opposition de Melun.

En tout cas, c'est un principe qui permet aux associations de terrain de construire des actions pertinentes. Et pour avoir rencontré Fidamuris à plusieurs reprises, je constate qu'elle met en œuvre ce principe. Elle répond à des besoins, elle répond à des attentes.

Je rappelle ici, en particulier aux melunaises et melunais qui nous regardent, l'objet social de Fidamuris :

- 1/ Œuvrer à l'insertion des habitants les plus en difficulté à travers des activités d'entreprise.
- 2/ L'activité de l'Association vise, par la pratique de la médiation sociale, à créer ou à renforcer le lien social et à susciter l'implication citoyenne des habitants dans leur environnement.

Afin de fonctionner et d'assurer une partie de son activité, Mourad Salah nous en a parlé, Fidamuris participe et bénéficie, entre-autre, du Plan Régional d'Insertion (le PRIJ) pour la jeunesse, le PRIJ, où elle s'engage à identifier les jeunes les plus en difficultés, les fameux invisibles, décrocheurs scolaires et les accompagner. A ce jour, Fidamuris accompagne 100 jeunes dans leur parcours.

L'accompagnement de ces jeunes est une mission effectivement essentielle pour le présent et l'avenir de notre ville. La crise sanitaire et économique impacte fortement nos jeunes, qu'ils soient étudiants, primo entrants sur le marché du travail ou juste « nulle-part » dans aucune quelle statistique, leurs conditions de vie et d'insertion se durcissent.

Depuis 1981, ce sont les missions locales, conçues pour être au cœur des quartiers, en bas des tours - sans être caricaturale, en 81 on avait dit « on met les Missions Locales au pied des tours), qui accompagnent les jeunes les plus en difficulté, vers l'insertion sociale et professionnelle. Au cœur des quartiers, en bas des tours et non au cœur de la zone d'activité de La Rochette, où notre Mission Locale, est aussi celle de Melun Val-de-Seine, et accompagne 4 000 jeunes des 20 communes qui composent l'Agglomération.

Est-ce synonyme de loin des yeux loin du cœur ? Je ne le sais pas, en tout cas je ne l'affirmerai pas mais ça pose question.

Néanmoins, ce que je sais c'est que la nature a horreur du vide et que Fidamuris semble remplir une des missions de la Mission Locale car elle est placée, elle, au cœur des quartiers.

Ce que je sais aussi, c'est que les politiques gestionnaires conduites par la Majorité depuis des années, la rationalisation des outils d'insertion, les économies d'échelles, amènent à défaire, refaire encore et encore la même chose en perdant du temps et en multipliant les acteurs sur un même champ, exacerbant ainsi la concurrence entre opérateurs et associations chargées d'une mission d'insertion ou de médiation sociale car la masse financière qui elle, est dédiée par notre Collectivité mais aussi par la Collectivité nationale, est sensiblement toujours la même.

Si une partie de ce débat dépend de la CAMVS, il semble important de mettre en lumière le risque à la fois de la multiplication des acteurs mais aussi, le risque pour Fidamuris de se retrouver sur trop de domaines avec une structure qui n'est pas adaptée et qui finira alourdie parce qu'elle va sur trop de champs de compétences

Pour finir, cela aurait valu le coup d'associer les habitants à la définition de la politique de médiation sociale, car toute politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse.

Et comme le disait si joliment Bertrand Schwartz, vous voyez, il me manque, ça fait quatre ans qu'il nous a quitté mais bon... « c'est à eux qu'il revient de donner à l'ensemble des forces sociales et politiques concernées des raisons de s'acharner à construire de nouvelles voies ».

Monsieur Vogel : Bien, merci. Sur MEIMVS, je vais vous répondre puis je passerai la parole à Kadir Mebarek pour le conflit d'intérêt.

Donc, MEIMVS, ce n'est pas de la compétence de la Ville, c'est de la compétence de l'Agglomération. Et je vais dans votre sens, je pense aussi que MEIMVS se rapproche des quartiers et nous sommes actuellement en train d'envisager sa délocalisation et d'ouvertures d'antennes très précises dans différents quartiers de l'Agglomération. Voilà.
Je donne la parole à Kadir pour le conflit d'intérêt.

Monsieur Mebarek : Avant ça, peut-être, moi je me félicite Madame Gillier que vous ayez finalement... remis la barre... dans le sens inverse... par rapport à l'introduction de votre discours parce que j'ai... j'ai craint au départ que tout votre discours allait être orienté vers une critique en règle de toute l'action de Fidamuris et j'ai été rassuré par les propos ultérieurs. Moi, je me félicite qu'on ait une pluralité d'acteurs sur le terrain qui puisse intervenir en proximité auprès des habitants, en aidant qui... une personne âgée à aller se faire vacciner. Qui d'autre ?... Une personne qui souffre du syndrome de Diogène à régler ses problèmes. Ou alors, des habitants d'un immeuble à avoir du calme dans les parties communes. Peu importe qu'on ait une diversité d'associations, l'essentiel étant que leurs actions soient efficaces
Donc, on ne peut pas mettre aujourd'hui en concurrence la Mission Locale qui a un champ, vous l'avez indiqué, un champ d'action très précis, avec les actions de Fidamuris qui sont très distinctes de ce que fait... la Mission Locale même si sur certains volets, comme l'aide au retour à l'emploi, il peut y avoir des complémentarités. Mais de mettre ces deux dispositifs dos à dos, ce n'est pas... la bonne façon de procéder pour aider les habitants du territoire.
Sur le sujet du... conflit d'intérêt, enfin, de quoi parle-t-on ?
Vous citez en... manière expresse le texte de la Charte, la Charte qui a effectivement... été... la Charte de l' élu local qui a été adoptée en début de mandature. Enfin, de quoi parle-t-on ? On parle de conflit d'intérêt !

Là, citez-moi le nombre d'associations dans lesquelles des élus sont présents, représentant la Collectivité sans pour autant avoir un quelconque intérêt personnel dans cette association ? Je pense que, on pourrait faire le tour du Conseil, y compris dans les rangs de l'Opposition, tous autant qu'on est, nous avons des fonctions dans des associations qui interviennent sur le territoire. Et ces associations, il advient qu'elles sont subventionnées par la Collectivité. Et conclure à ce que les élus en questions soient... soient responsables d'un conflit d'intérêt à ce titre, c'est un raccourci qui est absolument... dangereux.

Les élus dont on parle, qui sont effectivement dans cette association, ils le sont parce que cette association, elle a été, effectivement, à son origine, portée par la Ville. Il y a une histoire. Progressivement, cette association gagne une certaine aura en-dehors de la Ville, ce qui va lui permettre progressivement d'intégrer de nouvelles forces vives. Et c'est le cas puisque lors d'une Assemblée générale de fin d'année, suite à une démission du Maire de Melun en tant que Président de l'association, un nouveau Président a été désigné.

Et là où je peux vous rejoindre, Madame Gillier, c'est qu'effectivement dans la convention qui vous est proposée aujourd'hui on aurait pu, peut-être, dû... mais on va le faire, pas forcément suite à votre demande mais on va le faire parce que c'est la réalité, inscrire le nom de ce nouveau Président de l'association, dont Mourad Salah pourra nous dire deux mots tout à l'heure, qui n'est pas un élu, qui est un acteur avec lequel Fidamuris travaille depuis un certain nombre d'années... qui membre aujourd'hui du Conseil d'administration mais qui n'est pas un élu.

Donc, le conflit d'intérêt, c'est un mot qui est un peu dur et... les mots ont un sens... et font face à une réalité. C'est absolument pas la réalité quand on parle de Fidamuris.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Moi je pense quand même que la définition même du conflit d'intérêt est assez vague. D'accord... non mais... moi, je... je réprecise simplement qu'elle est suffisamment vague.

Il n'empêche que sur une convention financière, vous comprendrez à quel point ça peut être compliqué d'avoir des noms d'élus municipaux qui représentent aussi des associations. Ne serait-ce que pour la forme, pour qu'il n'y ait pas de suspicion.

Je reprends quand même l'intégralité de ce que j'ai pu dire à cette Assemblée-là. Il n'y a pas eu que ça ! A un moment donné, j'ai dit qu'il y a une confusion entre la partie associative de Fidamuris et la politique même de la Ville et que, si dans la convention, on remet des conseillers municipaux qui sont signataires des deux côtés, ça pose un vrai problème, ça interroge.

Donc, je ne crois pas que la terminologie que j'ai utilisée elle était trop importante ou trop disproportionnée. Ça renvoi cette image-là. Comment est-ce qu'on... y compris à travers ces conventions qui sont amenées à être signées, on voit qu'il y a une séparation et que Fidamuris est libre de la politique qu'ils veulent mener. Voilà. Parce que là, la convention ne le garantissait pas.

Donc, je suis ravie que, même si ce n'est pas à ma demande, que les choses aient évolué et que les signataires soient Monsieur le Maire, d'un côté, qui n'est plus Président de Fidamuris, et le nouveau Président de Fidamuris.

Monsieur Vogel : Oui, on va au-devant de vos pensées en fait.

Madame Gillier : C'est parfait ! J'espère que ça sera toujours comme ça et que vous devancerez mes demandes !

Monsieur Vogel : Ce que je pense surtout, c'est que Fidamuris a des actions qui sont utiles à notre territoire et notre Ville et il ne faut pas oublier ce que fait Fidamuris et se cacher derrière son petit doigt et dire... pour des raisons... purement... formalistes... parce que le Maire, même avant, n'intervenait pas dans le fonctionnement de Fidamuris. C'est facile de dire ça.

Mourad, tu veux dire quelque chose ?

Monsieur Salah : En complément... Je remercie l'ensemble des élus qui sont intervenus en soutien... et j'ai pour habitude de travailler... en tout cas tout ce que l'on met en œuvre et que l'on réalise avec Monsieur Plessier... l'idée s'est de mettre à disposition des outils pour l'ensemble des melunais et l'ensemble des melunais, c'est aussi les élus. En tout cas, c'est un outil, Fidamuris, qui appartient à l'ensemble des habitants, des administrés, des élus et à l'ensemble des institutions.

C'est aussi un outil qui ne vient pas en opposition, parce que c'est comme ça qu'on l'a vu... qu'on l'a vécu et je me souviendrais qu'avec Mohammed Hadbi lorsqu'on a créé le service SDPVA - le service de la Vie associative – l'idée c'est que l'ensemble des habitants et des administrés s'approprient leur ville à travers des associations, de tissus associatif, en tout cas de... comment dire... d'outils représentatifs ou de... consultation. C'est de cette façon que l'on travaille et Fidamuris, effectivement, par rapport à la Mission Locale vient en additif, vient apporter un soutien même si l'on vient à regretter un éloignement et tout sur le plan du territoire, et que c'est vrai qu'il y a des décisions politiques qui ont été prises à tort à une époque. Je pense qu'elle s'est quand même dotée, la Mission Local, d'un bus itinérant et ça c'est quand même quelque chose de positif.

Donc, la Mission Locale se rend dans les différents territoires de l'Agglo.

Elle a aussi des permanences dans les différentes structures ou locaux des différentes communes de l'Agglo, y compris sur Melun. Et là, le Président, en tout cas, Monsieur le

Maire, nous l'a annoncé il y a une réflexion, en tout cas de retrouver les Missions Locales au pied des tours comme, paix à son âme, Monsieur Schwartz l'avait imaginé.

Pour poursuivre un peu sur nos actions, on intervient sur le territoire de Woodi, c'est pas neutre. Ca veut dire qu'on a identifié qu'il y avait une nécessité de médiation sur ce nouveau quartier. Donc on y est.

Je voulais dire... n'hésitez pas à nous solliciter, n'hésitez pas... vous êtes toutes et tous... enfin, tout le monde est convié à venir et à franchir la porte, à s'installer, à contribuer, à critiquer. L'idée, c'est, voilà, Fidamuris ce sont des briques, c'est un mur, c'est un mur qui fait Melun, qui fait l'histoire de Melun aussi parce que Melun c'est l'ensemble de l'agglomération melunaise mais aussi qui fait que chacune et chacun, de par notre diversité... Parce que quand on a parlé des inondations, moi je me félicite et je suis vraiment ému. Pourquoi ? Parce qu'en ce moment pour les migrants, c'est extrêmement difficile. La situation est extrêmement compliquée pour les migrants. Je sais que les migrants ont participé pleinement à sauver la ville de Melun par rapport aux inondations. Des jeunes ont permis... en tout cas de sortir, je t'ai entendu dire tout à l'heure... ils ont mis les pieds dans l'eau, les mains dans l'eau. Ce sont de jeunes migrants qui ont quitté... qui ont traversé la Méditerranée, qui sont venus s'installer à Melun, parce qu'à Melun il fait bon vivre ! Et peut-être qu'effectivement, Melun historiquement, Henri Mellier pourra..., est une ville solidaire !

Par rapport à ces différents flux migratoires, Fidamuris a apporté un soutien à ces jeunes... mineures non accompagnés avec lesquels je travaille.

Tout ça pour dire que voilà, quoi ! Libre à vous de penser ce que l'on pense de Fidamuris mais, encore une fois, je tiens à vous remercier pour votre soutien.

Monsieur Duchesne : Je peux dire un petit mot Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Qui... ?

Monsieur Duchesne : Mathieu

Monsieur Vogel : Mathieu, où est-ce qu'il est ? Ah ! Mathieu, oui, vas-y.

Monsieur Duchesne : Je voudrais juste me mêler aux hommages qui ont été rendus à Patrick Plessier à et Mourad Salah.

Je me félicite du consensus que l'on retrouve ce soir. Et je rebondis, tu parlais d'histoire à l'instant et rien que le nom de l'association « Fidamuris » maintenant ça fait trois ans qu'il existe, qu'il est utilisé quotidiennement, il s'inscrit dans nos esprits, dans le paysage melunais et nous, au sein des services culturels, qui allons beaucoup travailler sur le patrimoine et le sentiment d'appartenance à notre territoire dans les années à venir, on va pouvoir s'appuyer sur l'énergie, la qualité de travail de Patrick Plessier, de Mourad, des bénévoles et des équipes de Fidamuris.

Et voilà, je voulais vraiment dire que cette dimension historique est aussi importante car cette association nous permet de créer du lien et d'assoir, finalement, notre... enfin... de conforter, consolider notre attachement à ce territoire et à son histoire.

Monsieur Vogel : Catherine Asdrubal.

Madame Asdrubal : Oui, merci beaucoup.

Ecoutez Monsieur Salah, j'ai écouté tout ce que vous avez pu dire et on sent que l'émotion est palpable pour beaucoup d'entre vous sur cette association qui finalement a été créé collectivement avec plusieurs d'entre vous.

L'invitation, nous la prendrons parce qu'effectivement nous aurions voulu être associés au Conseil d'administration, du moins un membre de l'Opposition et ça aurait évité, non pas des suspicions, Madame Gillier a parfaitement bien résumé, on n'a pas à repasser derrière pour faire du plagiat ou être redondant. J'espère que vous nous ouvrirez vos portes et dans l'immédiat, nous nous abstiendrons du fait que nous n'ayons pas été conviés, ou du moins une place ne soit pas pour nous au Conseil d'administration de Fidamuris.

J'espère, moi je ne connais pas trop les actions... J'ai une question concernant les médiateurs. Est-ce que ce sont des médiateurs... il y a plusieurs formations. Est-ce que ce sont des médiateurs certification ou alors des médiateurs... j'ai regardé ça sur internet, les DMF ? Est-ce que ce sont des médiateurs ayant un diplôme de DMF ou simplement une certification qui est tout à fait honorable. Ca c'est ma première question.

La deuxième, j'ai demandé à plusieurs personnes vivant dans les QPV parce que ils interviennent, même s'ils interviennent un petit peu partout, et certains ont été étonnés de savoir ça et certains nous ont dit « bah, c'est dommage parce cet été, de mars à septembre, ils ont subi beaucoup de choses, notamment Place Balzac et des barbecues intempestifs tous les soirs de 15h00 jusqu'à 1h00 du matin. Et s'il y avait eu cette médiation, enfin s'ils avaient pu intervenir, ça aurait été très sympathique puisque, j'ai compris, que ça pouvait pallier à certains dysfonctionnements ou, peut-être, en complément du travail de la police municipale ou nationale...

Voilà, j'ai eu plusieurs questions, excusez-moi.

Monsieur Salah : Je vous en prie, au contraire.

Sur le champ de la médiation, qui va être normé, qui est reconnu comme métier, l'ensemble des médiateurs est en cours de certification. Ils sont sur un cursus de formation. Donc, ça c'est important, on ne fait pas n'importe quoi en terme de médiation, l'ensemble des adultes relais et des bénévoles, sont sur des modules de formation.

Pour ce qui est des problématiques rencontrées sur l'été, bah, nous ce qu'on a essayé de faire, c'est de sortir les jeunes et les moins jeunes. En tout cas, des jeunes sur des camps, on a mobilisé nos équipes pour donner des temps de vacances, en tout cas de sortir de cette période de confinement qui a été extrêmement compliquée. Nos équipes elles étaient plutôt sur des périodes estivales et on n'a pas été sollicités sur ces problématiques sur les quartiers où il y a eu, effectivement, des débordements.

Je pense, qu'à un moment donné, la médiation c'est aussi ne pas intervenir sur des problématiques où c'est plutôt de la compétence de la police et, en tout cas, de l'autorité... bah, de la police et pas de celle de la structure de médiation qu'est Fidamuris.

Si on avait été sollicités, on l'aurait fait, ça nous est déjà arrivé d'intervenir au pied des tours, auprès de situations assez complexes et ça c'est souvent les bailleurs qui nous ont sollicités sur ces problématiques-là. Mais bon, si demain, on devrait le faire, pourquoi pas ! Je pense qu'on serait honorés d'être sollicités. Après, c'est quelle est l'approche, de quelle manière on le fait et quelle est la suite ? C'est aussi ça parce qu'une structure qui fait de la médiation, il faut aussi avoir les réponses à... une écoute. Parfois, les structures telles que Fidamuris, on n'a pas forcément les réponses aux problématiques... en tout cas que les institutions qui nous sollicitent face à des difficultés, on n'a pas forcément les réponses, on n'a pas ça dans notre boîte à outils, donc parfois...

Laissons, en tout cas lorsque c'est une situation critique telle que vous nous avez exposé, laissons ça plutôt à la police ou à la police municipale, c'est aussi de la compétence de la police municipale. En tout cas, on essaye d'intervenir dans la manière... euh, comment

dire...on essaye d'intervenir dans la mesure du possible, avec les moyens que l'on a. Si on avait doublé le montant de la subvention, je vous aurais dit « banco ! On y va ! ». Ce n'est pas le cas, donc voilà, quoi.

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Ne soyez pas trop gourmand sur les subventions, elles sont déjà assez... elles sont déjà pas mal !

Je voulais revenir, votre logiciel, j'ai vu quelque chose qui m'intéressait puisque vous avez parlé de la médiation puisque, effectivement, vous n'allez pas remplacer la police municipale et nationale, bien évidemment, ce logiciel où vous répertoriez, est-ce qu'on pourrait avoir un compte-rendu de ces actions et de ces interventions parce que je ne vois pas comment ça se passe. Ça pourrait intéresser les melunais : il y a un souci au bas de l'immeuble ; ils appellent la municipal ou la nationale – ça peut arriver qu'ils ne se déplacent pas ; ils peuvent faire appel à vous et à ce moment-là vous venez ? Comment ça se passe exactement ?

Monsieur Salah : Non, pour ce qui est des subventions, je crois que Baytir l'a dit, on est largement en-dessous de ce que... de ce que... enfin voilà. L'idée aussi... c'est une structure associative pour nous, c'est comme ça qu'on l'a vécu, c'est comme ça en tout cas pour chacun et chacune d'entre nous qui sommes acteurs associatifs sur la ville de Melun où l'on a grandi, c'est de ne pas être constamment sous les subsides d'une collectivité et tout, c'est de gagner en autonomie, de l'indépendance sur le plan financier.

Pour ce qui est des interventions, c'est soit les bailleurs nous sollicitent, et c'est déjà arrivé, c'est soit sur une intervention classique, soit une action contractualisée avec un diagnostic et après une mise en œuvre corrective des problématiques : ça peut être dans les cages d'escalier, dans les garages qui sont occupés illégalement, des difficultés de voisinage, ça peut aussi être ça,

Donc, j'ai envie de vous dire que c'est en fonction de, selon la problématique mais toujours en gardant une certaine distance par rapport à certaines problématiques où là ça dépasse très clairement notre compétence et on n'a pas envie d'y mettre le doigt. Et voilà quoi.

La médiation c'est quelque chose qui reste... c'est un juste équilibre où il faut être suffisamment neutre pour pouvoir continuer à avoir accès, là où on peut aller. Donc, ça veut dire, au pied d'une tour, comme on l'a dit, là où il y a les « fours » par exemple, mais ça peut être sur une place de marché, ça peut être dans une cave qui est squattée mais ça peut être y compris chez les habitants, parce qu'on l'a dit d'ailleurs, les agents de la Ville ne peuvent pas intervenir mais nous on peut intervenir pour des querelles de voisinage, y compris dans les violences intrafamiliales. Donc voilà, c'est... c'est...on est sollicités et après on arbitre ou pas si on peut intervenir.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire, oui, j'ai deux remarques et ça commence par une petite question.

Monsieur Thiaw a parlé tout à l'heure, très justement, du financement de Fidamuris et notamment du projet d'une boulangerie qui allait faire 600 000 € de chiffre d'affaires, en tout cas c'est un objectif. J'imagine parce que 600 000 € ce n'est pas rien.

Je voulais savoir dans un premier temps où allait se trouver cette boulangerie et si l'objectif de 600 000 € n'est pas un peu ambitieux la première année.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Guion : Et j'ai une autre remarque après.

Monsieur Thiaw : Concernant les locaux, et je parle sous le contrôle de Mourad, l'association est en train de chercher le local.

600 000 €, une étude précise a été faite parce que ce n'est pas Fidamuris qui se lance dans cette étude. Ils sont accompagnés, toujours sous le contrôle de Mourad, par une structure qui fait déjà ça.

Ils ambitionnent d'employer 6 salariés et vu l'emplacement visé, il y a 4 000... 7 000 foyers je crois sur le secteur.

Tout ça est en étude. Donc, ce n'est pas encore fixé parce qu'ils n'ont pas encore trouvé de local.

Et 600 000 € pour une boulangerie ce n'est pas des chiffres qu'ils ont inventés, ils sont accompagnés dans la démarche par une structure et ce sont des chiffres standards et qui sortent d'une étude qui a été menée par ce partenaire.

Monsieur Vogel : Baytir, le local a été trouvé. Brigitte, tu veux dire un mot ?

Madame Tixier : Oui, je vais donner quelques précisions qui sont récentes mais qui sont vraiment dans l'objet de l'insertion.

A savoir, c'est dans le nouveau centre commercial de proximité situé à l'entrée des Mézereaux. Au rez-de-chaussée, là où vous avez vu s'installer la pharmacie qui était déjà dans le quartier des Mézereaux. Une boulangerie était déjà présente aussi puisqu'il y avait également un bar-tabac, pour les plus anciens d'entre vous.

Donc cette commodité et ses aménités commerciales vont donc être remises en pied d'immeuble de l'immeuble «Le Malraux» qui fait donc l'ouverture du quartier des Mézereaux.

Donc, un accord a été passé avec le bailleur qui est un investisseur financier qui s'est intéressé très vite à ce projet melunais porté par Patrick, avec beaucoup de conviction, pour qu'en fait il soit à la fois un lieu pour la fabrication du pain et de l'acceptation maintenant d'une enseigne nationale, qui a beaucoup de points de vente en France, surtout dans le sud de la France d'ailleurs.

Il se trouve que ma collègue au Commerce et moi-même avons rencontré le développeur d'enseigne qui est très, très heureux de pouvoir participer à l'aventure, de cette nouvelle aventure. Il y a très peu de boutiques d'insertion qui existent en France et Melun sera un peu un pionnier dans ce domaine. L'idée étant que des jeunes en recherche de formation puissent à la fois avoir une formation théorique et une formation pratique, donc, avec l'aide de professionnels dignes de ce nom.

Donc, c'est vraiment au quartier des Mézereaux que cet objet particulier et qui peut peut-être surprendre dans le cadre de Fidamuris, que je salue tout comme l'ensemble des élus, tout le bien fondé de cette association qui fait beaucoup pour les jeunes et des métiers dans lesquels il n'y aura probablement pas de chômage !

Monsieur Salah : Pour précision, c'est un partenariat avec... avec un porteur de projet mais c'est aussi un partenariat avec l'UTEC qui est un centre de formation professionnelle, avec la Chambre de Commerce. L'idée, c'est ça, de l'économie réinjectée dans le champ social et de la solidarité, c'était l'objectif.

Du coup, voilà, on a ce projet et on a un nouveau Président, Olivier Gillet, qui est aussi issu du monde de l'entreprise, qui est ingénieur chez Microsoft, qui est un ancien étudiant à Melun

et qui aime Melun, qui a envie de donner et de rendre quelque chose et il a accepté de prendre la relève, j'ai envie de dire. Voilà.

Je pense avoir un mercato gagnant entre un après Louis Vogel et Olivier Gillet futur Président et peut-être qu'effectivement en face de moi, parmi vous, il y aura très certainement des élus dits « de l'Opposition » mais je pense que pour Fidamuris on est plus sur des élus positifs et constructifs, qui siègeront au sein du Conseil d'administration de Fidamuris.

Monsieur Guion : Oui, merci pour ces précisions pour la boulangerie. Le seul bémol, mais je pense que ça a été étudié et vu dans l'étude de projet, c'est de faire attention puisque la structure de Fidamuris est associative et non source de profits et n'a pas les mêmes coûts qu'une entreprise ou une boulangerie normale.

Il faut faire attention de ne pas faire de concurrence aux boulangeries qui existent déjà. J'imagine que la boulangerie sur ce quartier des Mézereaux c'était un peu compliqué mais il faut faire attention à ça aussi, c'est important.

La deuxième chose et, Monsieur Salah, vous l'avez dit mais nous n'attendons que ça, nous l'avons demandé le jour où on a élu trois représentants du conseil municipal pour participer au conseil d'administration de Fidamuris, on s'est présentés. Je crois que je me suis présenté et quelqu'un d'autre aussi s'est présenté et vous n'avez pas souhaité. C'est là qu'il y a un petit souci, un petit bémol et si vous voulez éviter tout soupçon de clientélisme qui arrive toujours sur ce type d'association parce que c'est une régie de quartier, c'est quelque chose qui va au-devant des habitants, c'est quelque chose qui voit tout le monde, il y a toujours un petit soupçon de clientélisme sur ce genre de chose, vous auriez pu l'effacer en acceptant dans la gouvernance un membre de l'Opposition. Ça aurait été simple, c'était vraiment quelque chose qui aurait pu être fait assez facilement.

Vous l'avez vous-même dit que vous espérez que quelqu'un vienne au conseil d'administration. Bon, voilà, l'appel est lancé !

Monsieur Vogel : Bien je crois qu'on peut passer au vote.

Ne participe pas au vote : Gilles Ravaudet, Monique Cellier, Mourad Salah, Baytir Thiaw.

Bon, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Donc c'est adopté.

Madame Gillier : Vous avez noté quand même que j'ai voté favorablement, moi. C'est-à-dire que c'est Madame Smaali qui s'abstient et moi je vote favorablement.

Monsieur Vogel : On revote.

Madame Smaali s'abstient et vous, vous votez favorablement, Madame Gillier est pour.

Un « pour », Madame Gillier, et le reste s'abstient. Voilà.

Adopté à l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association « FIDAMURIS », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE l'attribution d'une subvention de 130 000 euros à l'Association FIDAMURIS, dont le versement sera effectué après le vote du budget primitif 2021.

7 - RAPPORT ANNUEL PERIODE SCOLAIRE 2018-2019 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Vogel : Parfait ! On passe à la délibération 7. Henri.

Monsieur Mellier : Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, c'est à deux voix, Semra Kilic et moi-même que nous vous présentons ce rapport du délégataire Elios au titre de la Délégation de Service Public pour la restauration scolaire année 2018/2019.

Je tiens d'ores et déjà à préciser comme cela avait été indiqué lors de la Commission consultative des services publics locaux, à laquelle, d'ailleurs, Madame Gillier a participé, le 25 janvier dernier, qu'en ce qui concerne l'examen détaillé des comptes financiers de la délégation, c'est pareil pour toutes les délégations de service public, ils seront présentés je crois, Kadir, et discutés lors de la Commission de contrôle financier qui se réunira d'ici... la fin juin. C'est bien ça ?

Monsieur Mebarek : C'est ça.

Monsieur Mellier : Donc, voilà. Je vais donc m'attacher à synthétiser les éléments quantitatifs et financiers de ce rapport. Semra quant à elle, présentera les questions liées à la qualité du service.

Il convient, tout d'abord, de rappeler et je le fais très succinctement, que c'est en 2012 que la Ville a décidé de passer la gestion des restaurants scolaires en délégation de service public et qu'après mise en concurrence, c'est la société Elios Restauration qui a été retenue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'en juin 2022.

Pour ce qui est... Pourquoi une DSP en 2012 à la place de la régie ? C'est une question qu'on peut se poser. Pour deux raisons à l'époque. Nous avions à l'époque 1 600 rationnaires - notez bien ce chiffre – dans nos six restaurants scolaires, il y a toujours eu six restaurants scolaires, et nous ne pouvions pas accueillir plus alors qu'il y avait de nombreuses demandes.

Deuxièmement, l'ensemble des restaurants scolaires avaient fait l'objet de nombreux rapports et il fallait impérativement procéder à des travaux lourds en matière de sécurité, d'accessibilité, de normes acoustiques, etc. Donc, en optant pour la DSP, et nous avons opté aussi pour la liaison froide, nous avons restructuré, grâce au délégataire, nos cuisines, agrandi les capacités de nos restaurants scolaires, ça c'était impératif, en passant d'une capacité de 1 600 à 2 500 convives (donc, aujourd'hui, le rapport porte sur 2 500 convives) et opté pour le self-service et amélioré le confort acoustique de nos restaurants scolaires.

Donc, en 2018... alors, je vais pas commenter toutes les fiches du rapport, on regroupera les questions à la fin, si vous voulez bien. En 2018/2019, Elios a fourni 329 959 repas qui sont répartis en 305 474 pour la restauration et 24 000 pour les centres de loisirs. Et si vous regardez le tableau que vous avez eu, puisqu'il retrace depuis 2012, il y a exactement 100 000 repas de plus, je dis bien 100 000 repas de plus, qui ont été servis grâce à une délégation de service public. Il fallait quand même se remémorer quel était notre objectif, c'était celui-là.

Donc, avec 330 000 repas, nous sommes arrivés, quoi qu'il en soit, aujourd'hui à la quasi capacité maximale de nos restaurants scolaires actuels en matière de sécurité notamment. C'est donc la mise en service de trois restaurants dans ce mandat qui nous permettra d'accueillir plus d'enfants sans dégrader le temps de repas qui, je le rappelle, est entre 30 minutes et 45 minutes selon les restaurants scolaires. Alors, en période COVID ça change un

peu, je vous le concède parce qu'on a des contraintes beaucoup plus grandes mais en période normale, c'est comme ça que ça se passe.

En matière de gestion des flux financiers, qui sont dans ce rapport, donc, et qui sont assez synthétiques, je veux insister surtout sur quelque chose qui a été largement discutée lors de la Commission consultative des services publics locaux, c'est la question des impayés. Alors, les impayés, vous avez un tableau qui est bien fait d'ailleurs, qui montre qu'en 2015 il y avait 92 424 € d'impayés, en 2019, au 31 août 2019, il y a 46 000 € ; on a divisé par deux le volume des impayés. Cela dit, ça reste encore trop parce que ça représente, et je crois que la régie l'avait fait remarquer, on partage cet avis, 448 familles et 448 familles c'est beaucoup, ça représente plus de 20 %, quasiment 20 % des familles effectivement, de la restauration scolaire. Il y a donc encore du travail à faire pour réduire ces impayés et pour essayer d'améliorer les choses.

Donc, un mot également sur un point particulier de cette DSP qu'il faut mettre en avant c'est que dans la négociation de départ, nous avons... comment dirais-je ?... imposé au délégataire une enveloppe de plus de 100 000 € (103 910 €) pour le renouvellement des matériels. Ça a été une longue négociation, etc. Année après année, Elios en fonction des besoins de la Ville, etc., renouvelle des matériels, que ce soit des friteuses, que ce soit des fours, que ce soit ceci ou cela, vous avez la liste, je vais vous la passer. Donc, aujourd'hui, à deux ans de la fin de la délégation, il reste encore donc, au 1^{er} septembre il restait 51 000 € de disponibles sur cette enveloppe qu'il faudra consommer d'ici le 30 juin 2022 afin de ne rien laisser à Elios dans ce domaine et que tout soit fait pour la Ville.

Donc, je vais donc passer la parole à Semra, donc, pour la seconde partie du rapport et nous répondrons ensuite globalement à toutes vos questions, soit sur la première partie ou sur la deuxième partie.

A toi, Semra.

Madame Kilic : Merci Monsieur Mellier. Je ne sais pas si on m'entend ? Oui ?

Alors moi, je vais vous parler de la qualité et de la sécurité des repas.

Alors, les menus sont composés par des diététiciennes du groupe Elios qui veillent au respect de l'équilibre et de la variété alimentaire, d'un responsable innovation et d'un Comité de chefs experts qui créent de nouvelles recettes qui sont à intégrer au menu. Alors, pour donner aux enfants le goût d'une alimentation plus saine, Elios propose des recettes variées, innovantes et savoureuses en privilégiant toujours plus de goût dans l'assiette.

Alors, le groupe Elios a quatre engagements concernant la politique nutritionnelle qui sont de prévenir l'obésité, favoriser l'éducation culinaire et éduquer au goût, sélectionner des produits de qualité et, enfin, répondre aux attentes liées à l'âge et aux spécificités de nos enfants.

Pour anticiper les risques et les évolutions réglementaires liées à la sécurité des aliments, Elios a constitué un Comité scientifique qui est composé d'experts indépendants faisant référence dans leur domaine et de membres des équipes du groupe.

Alors, pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, et pour les encadrer au mieux, on met en place un PAI (un Projet d'Accueil Individualisé) qui nous permet, en fonction, bien sûr, de l'allergie, de garantir des menus spécifiques sans certains allergènes ou de proposer aux parents de fournir à leur enfant un panier repas.

La Ville de Melun propose au jour d'aujourd'hui, des repas normaux avec substitution de produits simples, des plateaux repas hypoallergéniques (dit NaTaMa), des régimes sans porc et des régimes sans viande. Et j'attire votre attention qu'à ce jour, il n'y a eu aucune intoxication alimentaire dans nos six restaurants.

Concernant la satisfaction de nos enfants, parce que c'est le public visé. Pour évaluer l'offre alimentaire, il a été mis en place trois outils afin de mesurer et de suivre la satisfaction de nos enfants, c'est donc le Baromètre convive, l'Observatoire du goût et le Baromètre partenaire.

Donc, concernant le Baromètre convive, en date du 30 novembre 2018, 176 élèves d'élémentaire ont été interrogés au restaurant scolaire La motte aux cailles et les résultats de cette enquête montrent qu'en fait 66 % des enfants aiment manger à la cantine et donnent une note moyenne de 6,3/10 à leur restaurant.

Pour l'Observatoire du goût, il a été fait sur une période d'un an, c'est du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} août 2019. Alors, l'objectif est qu'au quotidien, le ou la responsable du restaurant scolaire indique sur une grille, il évalue en fait si l'enfant... si les enfants ont très bien mangé, plutôt bien, plutôt pas ou pas du tout, leur entrée, leur plat et l'accompagnement, leur laitage et leur dessert. Et il en ressort que sur l'ensemble de nos restaurants, des six restaurants, donc ce sont des élèves maternels et élémentaires, bien sûr, que 72,1 % des plats ont été notés « très bien consommé », 20 % « plutôt bien consommé », 7,3 % « plutôt pas consommé » et 0,6 % « pas du tout consommé ».

Pour le Baromètre partenaire, en fait on a un menu... une Commission des menus qui est faite tous les deux/trois mois. Elle est composée d'Elior et de leur diététicienne, du personnel de la Mairie et, plus important, des parents et, c'est tout nouveau, des enfants qui viennent également puisque c'est eux qui sont concernés. Durant ces rendez-vous, les parents sont libres de poser des questions et de donner leur avis sur les menus qui ont été déjà préparés en amont par le groupe Elior. Et, en fait, on a remarqué que les enfants n'appréciaient pas les plats à base d'épices ou les mélanges de légumes. En fait, ils ont plus goût à la simplicité des recettes.

Alors, on propose aussi aux enfants depuis un certain temps, un menu végétarien uniquement les lundis actuellement et on a également ajouté les jeudis.

Alors, pourquoi on a voulu intégrer les enfants (parce qu'auparavant ils n'étaient pas conviés) ? Pour diminuer au maximum, ou tout du moins au mieux, le gaspillage parce que si on intègre, effectivement, les enfants sur la conception du menu, je pense que pour eux ça ne peut être que valorisant et ça peut, nous, nous permettre de mettre dans leur assiette ce qui leur plaît au maximum.

On propose également tout au long de l'année, un programme d'animations dans le but de transmettre aux enfants de bonnes habitudes alimentaires sous plusieurs formes thématiques. Il y en a quatre : l'animation saveurs et découverte, l'animation nutritionnelle, développement durable et calendaire.

Concernant nos engagements en matière de développement durable, il faut savoir que :

- 35 % des produits sont bio, soit 4 produits par semaine, dont le pain qui est sur l'ensemble de la semaine.
- 20 % sont issus de l'agriculture biologique
- 35 % de l'alimentation durable
- Et à savoir, en tout dernier point, que les barquettes sont dégradables à 100 % grâce à leur composition en fibre de cellulose provenant des bois de forêts européennes certifiées et gérées durablement

Merci.

Monsieur Mellier : Y a-t-il des questions sur ce rapport du délégataire ?

Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : C'est une question que j'avais posée en Commission et qu'on n'a pas reçu la réponse en fait dans les documents. C'était de savoir quel était le pourcentage de fournisseurs ou de producteurs qui étaient franciliens ?

Monsieur Mellier : Alors, j'ai posé... cette question a été relayée... j'ai posé cette question et je n'ai pas, actuellement, une réponse satisfaisante. Elle m'a été donnée de façon trop globale et pas assez détaillée. Moi je voulais qu'on nous donne dedans, et vous l'aviez souligné, Madame, les seine-et-marnais et je ne les ai pas. Donc, je vous les donnerai, ça va venir. Actuellement, je confirme ce que j'ai dit à la Commission, il y a une légumerie en Ile-de-France qui se trouve dans les Yvelines qui... j'allais dire... qui ramasse tout un tas de légumes... de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ou raisonnée mais ce qui nous intéresse, nous, c'est de savoir, effectivement, si Elior à l'intérieur de ça a privilégié ou pas des seine-et-marnais. Et ça, je n'en suis pas sûr. Donc voilà, on veut savoir mais on vous le dira.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, deux/trois questions. J'ai vu qu'il y avait tout un tas de matériels qu'il va falloir changer, il y a une enveloppe qui est dédiée à tout ça. Une question... moi, je ne les ai pas vus tous ces outils, ces ustensiles. Il est noté dans le rapport sur le matériel que l'état est « moyen ». Il est globalement moyen pour tout le matériel visiblement. Je me posais donc la question de l'amplitude des achats à faire pour mettre tout ça dans un état qui soit « bon », pour reprendre les catégories. C'est une première question sur le matériel qui sert à réchauffer les plats.

L'autre point qu'il faut noter, c'est la satisfaction, le Baromètre du goût, c'est 6,23 %, 6/10, ce qui n'est vraiment pas terrible ! Ce n'est pas terrible et quand on regarde ce qui fait plaisir aux enfants, c'est plutôt les desserts, les entrées et les plats de résistance, si je puis dire, c'est pas ce qu'ils retiennent le plus. Bon, il faut quand même le noter. Ma fille va à l'école... elle déjeune le midi, bon, ça ne marque pas forcément dans un sens très favorable ce qu'elle mange, elle m'en parle tous les soirs... Bon, ça... c'était trop personnel, mais bon.

Le dernier point que je voulais tout de même aborder, donc là, c'est le rapport pour 2018/2019, je voudrais savoir si le débat commence maintenant, d'ores et déjà puisque vous avez évoqué la fin de la délégation en juin 2022, c'est demain. Comment le débat va s'organiser ? Est-ce que c'est déjà à l'ordre du jour des commissions qui vont se réunir bientôt ? Moi, j'aimerais bien qu'on commence déjà à poser la question de façon claire et explicite parce que j'imagine que ça intéresse les parents d'élèves, ça intéresse aussi les enfants qui ne mangent pas bien et là, je pense qu'il faut vraiment anticiper parce que c'est une question importante pour le devenir des estomacs des enfants.

Monsieur Mellier : On ne va pas ouvrir le débat sur le sujet qui est ce qui sera après 2022 mais ce que je peux vous dire de façon formelle, là, c'est que oui, j'ai interrogé la Municipalité là-dessus et j'ai reçu la feuille de route.

Nous avons déjà fait une première réunion interne, effectivement pour regarder comment ça allait se passer. On va voir avec le Service de la commande publique, les délais qu'il faut par rapport à ... par rapport à cette DSP... la fin de cette DSP, etc.

Ce qui est certain, et ça, je peux vous le dire : 1/ les membres de la Commission éducation seront associés à cette réflexion, Majorité, Opposition, etc. Et également des parents élus, bien évidemment on va pas les prendre... il va falloir faire un tirage au sort parce qu'il y a je sais pas combien... il doit y avoir à peu près 200 parents élus. Donc ça, on va pas faire ça comme ça mais on va faire en sorte que ce soit issu de chaque restaurant scolaire pour que ce soit le plus représentatif à la fois des quartiers, des habitudes alimentaires, etc.

Donc, oui, il y a vraiment une volonté de travailler au renouvellement du mode de gestion, là-dessus... alors, on va pas ouvrir le débat, il sera ouvert, je connais effectivement... j'allais

dire que je connais la position en tout cas, j'allais dire de Bénédicte Monville là-dessus, et qui doit être la vôtre aussi, sur un retour à la régie.

Alors, je vais vous dire très honnêtement, vous pourrez poser la question mais le débat on va pas le faire là mais cette question a été vue : actuellement, compte-tenu des options que nous avons prises en 2012, c'est absolument impossible dans le délai qui nous reste, de revenir à une régie dite « classique ». Donc, ça c'est clair par rapport à ça, par rapport à la liaison froide, etc., on irait beaucoup trop loin. Donc il faut... Il y a d'autres moyens de ne plus avoir de DSP si c'est notre volonté commune à tous et là, je crois qu'on pourra, à mon avis, trouver un très bon terrain d'entente. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin et Madame Asdrubal.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur le Maire, merci. C'est pas des questions, c'est une petite remarque mais Monsieur Saint-Martin m'a devancé. Ca concerne l'enquête de satisfaction qui a été lancée et menée auprès des enfants, vous êtes passée un peu vite quand même sur l'enquête en disant que 66 % des enfants aiment venir manger, de toute façon, lorsqu'on a faim on aime bien venir manger, enfants ou adultes.

La note 6,3/10, c'est quand même une note très, très médiocre et quand même ce qu'il y a à noter c'est ce que nous disent les enfants, c'est que ce qu'il faut améliorer c'est les postes principaux d'une cantine pour moi : c'est les quantités servies, les viandes et poissons, les entrées et l'hygiène, la propreté.

Ce qu'ils aiment, c'est les animations, les animations... les animations périodiques... sur les produits du terroir, des choses comme ça, c'est toujours festif, la décoration des animations, enfin, c'est quand même pas les postes principaux d'une cantine quand même !

Et part ailleurs, ce que je voulais vous dire c'est qu'on a pas... on a pas d'enquête de satisfaction pour les adultes qui fréquentent la cantine, qui mangent à la cantine au même titre que les enfants et ça vous donnerait peut être une autre perception, une note meilleure ou moins bonne, on sait pas, mais une autre vision parce qu'interroger des enfants, bon c'est bien, mais un enfant de 7 ans ne sait pas si c'est le plus pertinent pour évaluer la qualité d'une viande ou d'un poisson ou... ou la propreté et l'hygiène dans une salle de restaurant... enfin de cantine.

L'idée serait de compléter l'enquête de satisfaction en interrogeant les adultes et pas uniquement les enfants.

Monsieur Mellier : Alors, ça, ça peut tout à fait se concevoir là-dessus.

Sur l'idée des enfants, c'est quand même l'idée première, comme n'importe où, c'est les usagers... enfin... Les enfants sont jeunes, c'est vrai, faut pas croire que... ils ne savent pas distinguer les choses qu'ils aiment des choses qu'ils n'aiment pas.

D'ailleurs, ça pose un énorme problème, Semra pourrait développer mieux que moi parce qu'elle a beaucoup regardé le fonctionnement, c'est parce qu'en fait, aujourd'hui, les enfants qui mangent dans nos restaurants scolaire, en grande partie, ils mangent un peu comme chez eux... Ca nous pose quand même beaucoup de questions... ça nous pose quand même beaucoup de questions parce qu'on aime pas ceci, on aime pas cela, on n'aime pas les endives, on n'aime pas le chou rouge, on n'aime pas les machins, etc., etc.

Par contre, vous dites... vous feriez un menu où il y aurait trois fois par semaine des frites et des cordons bleus, ça marcherait comme sur des roulettes ! Comme sur des roulettes parce qu'à la maison, c'est ce qu'on mange ! Donc, ça pose un problème parce que sur un plan nutritionnel, et c'est ça qui est en cause et elle a eu raison d'insister là-dessus, Semra, franchement on insiste beaucoup sur ça... parce qu'aujourd'hui... la lutte contre l'obésité ça fait partie de la politique publique de restauration scolaire, de même que la lutte contre le

gaspillage alimentaire. Il y a beaucoup trop de choses qu'on jette encore en fin de repas et ça pose beaucoup, beaucoup de questions.

Donc, je pense que l'intérêt des enfants... La note de 6, on peut partager ça, il y a des profs ici et puis bon, voilà ! 6,2/10 c'est pas une bonne note, c'est pas super, enfin... enfin... on ne donne pas des mentions non plus ! Donc, on n'en est pas là ! Ce qui est important, c'est que c'est le chiffre qui sort. On aurait eu 4, on serait... on serait vraiment... on se dirait qu'il y a un vrai problème. C'est... on est au-dessus de la moyenne, c'est 12/20, on va pas... quand on a 12/20 dans beaucoup de matières, on va pas... on considère qu'on est pas si mauvais que ça !

Donc, il faut regarder ça avec l'œil assez critique, assez de recul, c'est quand même une première de faire en sorte que les enfants s'expriment. Ils se sont exprimés, vous avez le résultat, on a le droit de penser ce qu'on veut mais en tout cas on a une bonne photographie, et merci Semra, parce que je peux vous dire que pour être la conseillère déléguée à tout ce qui concerne la qualité des restaurants scolaires, elle mouille la chemise, comme on dit, pour aller voir comment ça se passe !

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Oui, j'allais revenir sur la note... j'allais être un peu redondante avec ce qui a été dit et on ne va pas revenir sur la note.

Les maternelles, lorsqu'on leur pose la question, la DSP... on peut très bien les orienter. Un enfant lorsqu'on lui pose la question « est-ce que ça a été bon ? », un enfant de 3 ans j'imagine... parce que les maternelles sont aussi sollicitées dans ce... ce débat... j'ai envie de dire dans cette évaluation, il est évident qu'on peut orienter.

Moi, j'aurais voulu qu'une personne extérieure qui serait présente lors des évaluations car on peut se poser la question si le 6,3 est un petit peu surestimé et on s'imagine que ça aurait pu être nettement moins. Mais bon, ça c'est... une petite suspicion, de l'obscurantisme absolu...

D'autre part, j'ai regardé les chiffres et notamment le tarif des repas à la charge des usagers qui s'échelonnait toujours sur 16 tranches, de la 1^{ère} jusqu'à la 16^{ème} et la différence est conséquente.

Bon, il y a le 1 € qui, je l'ai vu, n'a pas beaucoup augmenté entre 2012/2013, 2013/2014 et qui est à 1,05 € pour les tranches les plus basses, et on est passé de 6,15 € à 6,48 €, c'est pas énorme mais bon. Par contre, il y a les 14 autres tranches, j'aurais souhaité s'il y avait eu une amélioration de la prise en charge par la Ville de la hausse tarifaire imposée par le délégataire ?

Alors... je me suis fournie ça sur le net... c'est... un peu... pas évident... Le contrôle de comptes et de la gestion de la Commune, c'est le rapport d'observations définitives qui date de... 20 avril 2018, et je voyais que la CRC mentionnait quelque chose qui m'avait fait un petit peu tiquer, elle cite « contrairement à ce qu'avance le délégataire, l'augmentation des tarifs appliqués par ce dernier à la suite de l'avenant n'a pas été neutre pour l'ensemble des usagers de ce service ».

Est-ce que depuis, il y a eu une amélioration de ce service dans ce sens ou est-ce que la Chambre Régionale des Comptes a su pointer quelque chose qui n'est plus d'actualité ?

Monsieur Mellier : La CRC fait ce qu'elle pense devoir faire, en tout cas, elle n'a pas mis d'injonction à la Ville de Melun de revenir sur ces tarifs. Elle a le droit d'avoir, effectivement, comme tout contrôleur public, effectivement, d'avoir un avis. On n'est pas obligés non plus d'être le petit doigt sur la couture du pantalon et de penser que ce que dit la CRC, c'est parole d'Évangile ! En tout cas, ça n'a jamais été ma façon de voir les choses par rapport à la CRC.

Cela dit, les tarifs, faut pas oublier quand même le débat, profond, qui a eu lieu... bien avant... quand on est passé en DSP. Ca a fait partie des conditions, j'allais dire de « neutralité » j'allais dire, des élus d'Opposition par rapport à la DSP qui était, à l'époque, le fait d'avoir un quotient familial – je crois que Kadir s'en rappelle parfaitement – et notamment... je crois qu'il faut prendre conscience de ce qu'est notre population... on a une population, comme on l'a dit tout à l'heure, avec des grands écarts de revenus, on l'a vu hier pour ceux qui étaient en Communauté d'Agglomération, quand on voit les écarts de revenus, on se dit qu'il y a une population à Melun qui est, effectivement, dans une situation difficile, il y a beaucoup de familles monoparentales.

Donc c'est normal qu'il y ait des tarifs bas, c'est normal que ceux qui ont des revenus « supérieurs », j'allais dire... à la moyenne de la Région et du Département, paient plus cher le repas.

Et je crois que c'est à la Ville de Melun... alors, on peut reparler en Commission des finances, Kadir Mebarek s'y était engagé, à revoir peut-être la grille qui est, peut-être, un peu trop large, effectivement. On peut en discuter... mais en tout cas, pas sur la progressivité, pas sur le fait qu'il faut des tarifs sociaux pour la restauration scolaire... c'est absolument impératifs. Alors, nous on n'est pas favorable à diminuer, il y a des villes qui l'on fait en-dessous de 1 €, on n'est pas favorable à ce barème-là, on avait eu une grosse discussion à l'époque.

Voilà. Et encore une fois, je pense que les tarifs... aujourd'hui sur la période... on est sur la période 2018/2019, il ne faut pas l'oublier le rapport, avant les difficultés, j'allais dire, de la période COVID qui elles vont peut-être nous amener à revoir certaines choses par rapport aux classes moyennes, je suis très clair sur cette question-là.

Par contre, sur l'hygiène, pour répondre très justement à ce qu'a dit Monsieur Martin, là, depuis la période COVID, alors ça, si on réinterrogeait tout le monde sur l'hygiène, ça, ça serait une note formidable parce que ça nous a obligés – tant mieux d'ailleurs – à revoir les règles complètement d'hygiène dans nos restaurants scolaires, avant, après... bon voilà !

Donc, aujourd'hui, on avait une situation 2018/2019 on n'était pas, j'allais dire, en période sanitaire contrôlée... et même si le virus disparaissait, on maintiendrait les règles d'hygiène dans les restaurants scolaires tels qu'on les a instaurées pour la période COVID.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Bon, écoutez, moi je suis ravie et je pense que Bénédicte va l'être tout autant pour le Groupe « Bien vivre à Melun », que vous vouliez rouvrir en Commission des finances la question des grilles et des montants même si j'ai bien compris que pour les plus bas, vous n'êtes pas favorables à aller en-dessous des 1 €.

C'est sur quoi nous, on est favorables à aller plus bas que les 1 €, voir même pour avoir la gratuité de la cantine. Pas tant que ça serait d'une vision idéologique mais pour... si, si, vous l'avez dit aussi - comme me le rappellent mes petits camarades à côté – mais en même temps, qu'on regarde la situation sociologique de Melun et on voit où se placent les familles.

Moi je vous l'avais déjà dit Monsieur Mellier, je crois que la plus grosse partie est autour des 5 € par repas, 28 % ou 23 % des familles.

Sociologiquement par rapport aux familles, il y a quelque chose à Melun qui ne va pas, voilà. Moi, je pense... là on est un petit peu empêchés par le COVID, c'est compliqué d'aller à la rencontre de toute la population, dans tous les quartiers de la Ville, mais nous on va le faire.

Mais je pense qu'il y a des enfants qui ne mangent pas ou qui sont obligés de rentrer chez eux parce que le coût de la cantine est trop important. Voilà.

Et quand on voit qu'on a quand même 20 % des familles, ce n'est pas rien, qui sont en impayé, peut-être que cette position qui, pour le coup, paraît assez dogmatique de ne pas

vouloir baisser en-dessous de 1 € n'est pas la politique la plus sociale que la Ville pourrait avoir.

Parce qu'il faut aussi prendre en considération, et vous l'avez dit Monsieur le Maire, il y a la crise sanitaire et la crise économique. Juste pour la Seine-et-Marne, le chômage est en augmentation de 15 %, on sait que les situations s'enkystent et deviennent de plus en plus dures socialement, il est nécessaire de revoir la politique sociale vis-à-vis des enfants et leur permettre d'avoir un repas qui sera peut-être mieux noté, on reparlera du changement de DSP mais ça a son importance pour faire « ville ».

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui, je vais réagir à plusieurs choses qui ont été dites et je vais appuyer aussi ce qu'a dit Henri.

Au niveau de l'hygiène, moi, j'ai pu le constater au niveau des écoles, il y a vraiment un gros travail qui a été fait au niveau du lavage des mains, ça c'était déjà fait avant, mais au niveau de la désinfection des tables très régulièrement, et je salue le Service Education qui a mis en œuvre tout ça. Donc, là au niveau de la propreté des restaurants scolaires, je suis assez étonné par les résultats de cette étude parce que ça ne reflète vraiment pas du tout ce qui est... ce que l'on constate dans les cantines.

Au niveau de ce que vous dites Madame Gillier, je pense que les chiffres sont éloquentes, on est passé... on a augmenté de pratiquement 900 repas entre 2012 et 2020. Ce qu'on peut constater dans les écoles, c'est justement qu'il y a d'avantage d'enfants qui sont des milieux populaires qui vont à la cantine.

Le coût de 1 € le repas, enfin je crois que c'est 1,02 € le repas minimum, et il y a beaucoup, beaucoup d'enfants, enfin pratiquement la moitié, en tout cas des groupes scolaires de l'Almont, où les enfants sont inscrits.

Et il peut arriver qu'il y ait des familles qui soient en situation d'impayé, c'est vrai. Nous en tout cas, enfin Madame Cellier, qui veille beaucoup à ça, il y a le CCAS qui peut aider sur des difficultés qui peuvent être ponctuelles car je sais que ça peut arriver parfois pour payer ses factures. Moi, j'ai assisté à une Commission éducation et ce dossier... des impayés... il y a la majorité des dossiers qui sont inférieurs à 50 €.

Donc, il faut aussi raison garder et voilà. Il y a aussi des mécanismes d'aides qui sont mis en place par la Municipalité quand une famille rencontre des difficultés qui sont importantes. Voilà.

Et je voulais enfin terminer avec, justement, la note. C'est vrai qu'elle fait beaucoup parler. 6,2 c'est déjà bien au-dessus de la moyenne. C'est vrai que si l'on donne aux enfants seulement ce qu'ils aiment, à bah, ils mettront 10/10 !

Le but d'un délégataire et quand on propose des repas aux familles, le but c'est d'éduquer les enfants au goût. Donc, si on les fait manger à chaque fois la même chose, l'éducation au goût, c'est zéro ! Donc, là, forcément, le chou rouge, on n'aime pas forcément. Mais il est du devoir des restaurants scolaires de proposer des repas diversifiés – là franchement, je pense que là-dessus il n'y a rien à dire – mais aussi d'éduquer à ces nouveaux goûts que les enfants n'ont pas forcément l'occasion de manger chez eux.

Monsieur Mebarek : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Moi je voudrais... je sais pas comment vous arrivez à être à ce point-là à changer de vision des affaires. Il y a juste pas longtemps, on vient d'avoir un débat sur Fidamuris où Mourad Salah nous parlait de tous les invisibles qui sont récupérés au bas des

tours, au milieu des quartiers, ces invisibles ils ne disparaissent pas quand ils sont enfants, d'accord ? Ils arrivent au bout d'un moment à être invisibles !

Il y a des enfants invisibles qui ne mangent pas à la cantine ! Enfin, ça ne paraît pas à ce point-là incroyable ou... à sortir de toute raison... enfin, je veux dire que je garde toute ma raison, vous m'avez dit « il faut raison garder ».

Quand vous regardez sociologiquement toutes les études de l'INSEE de la population de Melun, où il y a quand même un melunais sur quatre qui est pauvre, qui était pauvre avant la crise économique, d'accord ?

Comment est-il possible qu'ils soient si peu nombreux à manger à la cantine et à être à 1 € le repas ? Voilà ! Moi, je pars du principe qu'ils sont... sans doute il y a des invisibles. Et ils ne passeront pas par le CCAS.

J'attire simplement la vigilance collective de pas se dire qu'on n'a pas raison tout le temps mais qu'il faut peut-être se poser des questions de comment on arrive à toucher des enfants dont, potentiellement, ils ne mangent pas à la cantine, ils sont malnutris, etc.

Je veux dire que c'est une réalité de la Ville, potentielle. Et, là, nous, notre position c'est qu'il faut que la cantine soit gratuite. Il faut revoir les grilles tarifaires parce qu'on n'est plus dans le monde d'avant, on est dans le monde en pire avec la crise économique et on a des responsabilités d'aider les enfants. C'est tout !

Donc, ce qu'on a pu prendre comme décision sur Fidamuris en disant « on finance », il faut faire la même chose pour les enfants quand ils sont plus petits. Voilà.

Monsieur Mebarek : Je vais reprendre la main. On est sur un sujet qui a largement dépassé le cadre du rapport.

Voilà, chacun a ses positions mais vous ne pouvez pas nous faire un procès pour défaut... en défaut d'humanisme, on a suffisamment prouvé dans les actions qui ont été mises en place que on savait être auprès de ceux qui souffraient.

Bon, on va passer au vote. Est-ce... Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, j'ai juste une remarque qui n'est pas trop en rapport avec la DSP mais un petit peu quand même, c'est une demande d'information, ça sera rapide.

C'est concernant le restaurant scolaire qui était projeté ou qui pourrait être projeté à l'école Gatelliet... anciennement Gatelliet et nouvellement Héloïse et Abélard, est-ce que maintenant que l'entreprise qui pouvait empêcher cette construction est, il me semble, partie, est-ce que c'est envisagé par vous ? C'est juste ça, pour que les enfants n'aillent pas en bus à La motte aux cailles tous les jours, deux fois par jour.

Monsieur Mellier : Ils ne vont pas à La motte aux cailles, ils vont à Jean Bonis, ceux de Gatelliet, c'est bien ça le problème aussi... mais ça c'est pas grave.

Donc, je vous confirme tout à fait que, vous le constaterez lorsqu'on examinera le budget 2021 que nous lançons, effectivement, le processus d'études pour le lancement du restaurant scolaire de Gatelliet, tout à fait !

Bon, Monsieur le 1^{er} Adjoint... de toute façon, le Maire devait quitter la séance compte tenu de...

Monsieur Mebarek : S'il n'y a plus d'observations, je vous propose de prendre acte de l'exposé du rapport. Bon, OK, on prend acte.

Le Conseil Municipal :

LE MAIRE AYANT QUITTE L'ASSEMBLEE,

PREND ACTE du rapport technique et financier période scolaire 2018/2019, produit par la Société ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT.

DIT QUE ces documents sont à la disposition du public en Mairie de MELUN selon les formes et les règles en vigueur.

8 - CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITE EDUCATIVE DE MELUN VAL-DE-SEINE

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. Henri.

Monsieur Mellier : Alors, je continue. J'en profite juste là pour dire, effectivement, parce que la Directrice de la Direction des Affaires Scolaires n'est pas là parce qu'elle est souffrante, mais vraiment la remercier pour tout ce qu'elle fait avec son Adjoint et toutes ses équipes de la restauration scolaire, surtout en cette période de COVID.

Je ne vous dis pas le nouveau protocole qui doit s'appliquer dans nos restaurants scolaires et on l'applique plutôt bien, je dirais même plutôt très bien.

Donc, elle s'est beaucoup, beaucoup donnée, et peut-être que ça a nui à sa santé d'ailleurs, mais franchement aujourd'hui, on peut dire avec l'ensemble de l'équipe, Semra qui est là tous les jours, on fait tout pour satisfaire.

Alors, il y a le débat de fond que vous avez engagé, on l'aura Madame Gillier, on l'aura. Ca, c'est impératif.

Donc, là on va parler d'un autre sujet qui est les cités éducatives.

Il y a un projet de convention qui vous est proposé. C'est un avenant en fait à la convention initiale qui a été signée pour trois ans. Je rappelle que c'est en septembre 2019 que la Ville de Melun a obtenu le label d'excellence « Cité éducative » conjointement avec la ville du Mée-sur-Seine.

Donc, là, les écoles concernées de Melun sont, je le rappelle :

- Maternelle : Jean Bonis, Jules Ferry, Beauregard, Françoise Dolto et France Gall, Les Capucins.
- Élémentaire : Jean Bonis, Jules Ferry, Simone Veil, Rose Valant, Les Capucins.

C'est toutes les écoles qui sont sur le Plateau, etc.

Et le collège Les Capucins est le chef de file de cette Cité éducative et c'est le principal du collège qui a la responsabilité de la coordination. D'ailleurs, la Directrice de la Direction des Affaires Scolaires fait partie du Comité de pilotage, elle s'est beaucoup investie depuis le départ pour cette affaire-là.

Donc, cette présente convention, elle a pour objet de redéployer 30 000 € de crédits supplémentaires sous forme d'appels à projets pour les écoles concernées. Donc, bien entendu, si nous votons cette délibération, on fera en sorte que les écoles récupèrent quelques crédits.

Juste un petit focus de 2 minutes parce qu'on a eu quand même... on a eu ce qu'on appelle « la revue de projet de la Cité éducative », vous dire des choses qui se sont passées depuis sa mise en place. Donc, il y a eu :

- L'achat de 75 ordinateurs pour le collège Les Capucins dans le but de mettre en place des appareils pour les écoliers qui sont en REP, financement de Cité éducative.

- L'achat de tablettes pour l'association de la Confédération Syndicale des Familles de Melun pour la mise en place d'ateliers numériques destinés à des enfants et des parents afin de les familiariser avec les plateformes utilisées par l'Education Nationale, financement de 6 000 €
- La mise en place de 7 tablettes afin de permettre la continuité pédagogique d'enfants qui sont suivis dans le cadre du Programme de réussite éducative qui lui est géré, vous le savez, par la Communauté d'Agglomération, pour 2 200 €
- Et sur les 163 000 € qui restent et qui avaient été fléchés pour la Cité éducative de Melun, 26 200 ont été consacrés à la continuité pédagogique des actions, et c'est très important.
- Il y a eu aussi, et c'est très important pour nous, on l'a vu au... début de la rentrée scolaire puisque la Cité éducative nous a permis de mettre... en route notre programme d'ATSEM supplémentaires dans les maternelles, notamment dans les petites sections. Et donc, on a 3 ATSEM qui sont venues renforcer nos ATSEM pour Jules Ferry, Capucins et Beauregard. Donc, ça c'est un point très important également pour la Cité éducative
- Et puis, il y a une action qui est importante aussi, c'est la transformation des études surveillées en études encadrées et le déploiement à l'accès à la plateforme numérique mise en place par la Ville de Melun. La Ville a souhaité reporter à l'année 2021 en raison des contraintes liées...
- Et enfin, le dernier point important qui est le Bus de la réussite éducative qui a été mis en place sur l'ensemble du territoire de la Cité éducative et qui fonctionne depuis le mois de septembre dernier.

Voilà, Monsieur le Maire, je crois que vous aviez beaucoup bataillé d'ailleurs pour ce label. Je crois qu'au jour d'aujourd'hui la Ville a su optimiser au mieux les moyens qui lui ont été donnés et là, il est proposé cette convention pour 30 000 € supplémentaires.

Monsieur Vogel : Merci. S'il n'y a pas d'observations, on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de mutualisation relative aux modalités de fonctionnement du fonds de la Cité Educative de Melun-Val-de-Seine gérée par le Collège Les Capucins, « Chef de file », ci-annexée.

AUTORISE le Maire à signer ladite Convention.

9 - MODIFICATION PARTIELLE DE LA SECTORISATION SCOLAIRE - RENTREE 2021

Monsieur Vogel : Henri, délibération n° 9.

Monsieur Mellier : Bon alors, la dernière qui concerne, enfin pas la dernière parce qu'après il y en aura une autre mais ce n'est pas moi qui la ferai, c'est Pascale qui parlera des frais d'écolage.

Alors, cette délibération, Monsieur le Maire, Chers Collègues, qui a pour objet la modification partielle de la sectorisation scolaire pour la rentrée 2021.

Donc, comme vous le savez, avec tous les acteurs de la Communauté éducative - Education Nationale, IEN, les directeurs d'écoles de la Ville de Melun, les parents – nous préparons depuis la rentrée 2020, déjà, la rentrée 2021. Pour nous, une fois que l'on a passé la rentrée 2020, on est déjà dans la rentrée 2021.

Donc, au cours de la Commission éducation, la première qui s'est réunie, il y en aura une prochaine... dans quelques temps. Donc à la commission du 14 octobre 2020 on a largement, on s'est largement penchés sur la question de la sectorisation scolaire qui résultait jusqu'à maintenant, je le rappelle, d'une délibération qui datait d'il y a 15 ans. Donc, depuis 15 ans, il y a de l'eau qui a coulé sous les ponts de l'Almont !

Donc, compte-tenu de l'évolution démographique scolaire, liée directement à l'évolution de la population melunaise en raison des nouveaux logements, donc, qui sont construits, en cours de construction, ou qui sont programmés d'ici 2026, nous proposons de réviser, non pas une fois pour toutes parce que ça ce n'est pas la bonne méthode, mais au fil de l'eau, année après année, la sectorisation scolaire et de l'adapter chaque année à la réalité de la situation.

C'est ainsi que pour la rentrée scolaire 2021/2022 et c'est l'objet de la délibération et je ne vais pas vous la relire, on a modifié... on a supprimé les doubles sectorisations parce que c'est un problème, notamment sur Cassagne, Vallant et Héloïse et Abélard. Sur le secteur Pasteur, ça, nous savons déjà, compte tenu des constructions que vous voyez en centre-ville, il y en a une autre d'ailleurs qui concerne le secteur Pasteur, c'est celle au bas de la Rue des Trois Moulins, pas très loin de chez moi d'ailleurs, qui est juste à l'angle de la Rue des Trois Moulins et de la Rue Pierre Brun, là il y a une construction qui s'est élevée et qui va être incluse dans le secteur Pasteur.

Alors, là, pour ce secteur Pasteur, on a un peu changé la donne, modifié complètement les rues – vous avez la liste des rues, maintenant je ne vais pas vous les énumérer – mais surtout, nous avons anticipé, puisque comme vous le savez, nous aurons la livraison des 4 classes supplémentaires qui ont été mises en chantier l'année dernière pour la rentrée prochaine et on va récupérer de ce fait une classe qui était une classe maternelle et qui était dans l'élémentaire et qui va redevenir une classe pour l'élémentaire, ce qui représente un effectif supplémentaire de 150 enfants. Donc, on pense que pour cette période-là... voilà... nous allons pouvoir faire face.

Enfin, pour le secteur Decourbe, je le rappelle qui lui aussi fait l'objet ... d'une modification, là, vous le savez, on a dû relancer un concours parce qu'on a eu un échec sur le premier concours, ce qui nous décale de deux ans environs tout ça. Donc, il faut adapter ce secteur-là en attendant, notamment par rapport... aux enfants qui arriveront sur les logements en cour de construction à la place de l'hôpital psychiatrique. C'est quand même 400 logements et ça va faire un certain nombre d'enfants. Combien ? 450 même me dit ma voisine qui suit ça de très près, elle a bien raison.

Donc, nous nous sommes dotés, Monsieur le Maire, des outils de prospective à travers cette sectorisation pour nous adapter au mieux... donc... à notre mission de service public en matière d'éducation pour tous les enfants parce que notre premier devoir c'est d'accueillir sur le territoire, dans nos écoles publiques, tous les enfants, je dis bien tous les enfants qui sont sur le territoire de notre Ville.

Monsieur Vogel : Merci Henri. S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Bon, c'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification partielle de la sectorisation scolaire concernant les logements

situés sur la liste des rues annexée à la présente délibération.

PRECISE qu'elle sera mise en place à compter de la rentrée scolaire 2021.

PRECISE que le reste de la sectorisation ne change pas.

10 - FIXATION DES FRAIS D'ECOLAGE

Monsieur Vogel : Délibération n° 10 donc, Pascale.

Monsieur Mellier : Merci !

Monsieur Vogel : Oui, merci Henri.

Madame Gomes : Merci. Donc la présente délibération a donc pour but de fixer les frais d'écolage et d'en préciser les modalités. Et ces frais d'écolage seront appliqués et réclamés aux communes de résidence des enfants scolarisés en ULIS.

La Ville de Melun contribue depuis longue date à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ainsi, nous avons sur notre commune, 5 dispositifs ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) qui scolarisent 52 enfants.

3 ULIS scolarisent des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives. Ces 3 ULIS sont situés au sein des écoles élémentaires Suzanne Masson, Niki de Saint-Phalle et Héloïse.

2 ULIS scolarisent des enfants présentant une déficience auditive et elles sont situées à l'école maternelle Dolto et à l'école élémentaire Simone Veil.

Ces Unités Locales d'Inclusion Scolaire relèvent de l'Education nationale. Les élèves y bénéficient d'un temps de scolarisation en groupe restreint, maximum 12 élèves, et de temps de scolarisation en classe ordinaire, dans leur classe d'âge, une scolarisation adaptée en fonction de leurs besoins et de leurs compétences et sous l'égide d'un Coordonnateur pour chaque ULIS.

Notre Ville accueille également des UE, ce qu'on appelle des Unités d'Enseignement qui sont destinées à scolariser et à prendre en charge au niveau thérapeutique et éducatif, des enfants présentant des troubles autistiques. L'une est située à l'école maternelle Jean Bonis, l'autre à l'école élémentaire Jean Bonis. Elles scolarisent 10 enfants. Elles relèvent à la fois de l'Education Nationale pour ce qui est du personnel et des enseignants, et du champ du médico-social pour ce qui est de la rééducation et des diverses prises en charge. Ce service est rattaché à ce qu'on appelle le SESSAD Villa Marie-Louise. Un SESSAD, c'est un Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile. On entend à domicile, au domicile de l'enfant mais aussi sur le temps scolaire.

Pour parfaire votre information, sachez que la Ville de Melun met aussi, par conventionnement, à disposition des locaux pour les services de soin qui interviennent auprès des enfants en situation de handicap, enfants scolarisés à Melun ou ailleurs. Ainsi, le SESSAD de l'Eveil bénéficie de locaux à l'école Niki de Saint-Phalle, le SESSAD Langage et intégration à l'école Simone Veil et le SESSAD Villa Marie-Louise sur les écoles maternelles et élémentaires Jean Bonis.

Donc, c'est la Direction départementale des services de l'éducation nationale qui procèdent à l'affectation des élèves... Cette affectation est prononcée à la suite d'une décision de la Commission départementale des personnes handicapées, communément appelée MDPH.

Un enfant peut être scolarisé en dehors de sa commune s'il n'y a pas de dispositif ULIS dans la commune où il réside ou bien encore si le dispositif ULIS de sa commune de résidence n'a plus de place.

Au titre de l'année 2020/2021, donc je vous ai dit qu'il y avait 52 enfants scolarisés dans le cadre de ces dispositifs de scolarisation adaptée. 33 enfants ne résident pas à Melun, leur transport est financé par le Conseil Départemental.

Les dépenses liées au fonctionnement des écoles primaires publiques constituent une dépense obligatoire pour les communes au titre de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'article L212-8 du Code de l'Education modifié par la Loi 2015.991 du 7 août 2015 établit que « la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas qui suivent :

- Obligation professionnelle des parents et manque d'accueil dans la commune de résidence,
- Présence d'un frère ou d'une sœur dans l'établissement de la commune d'accueil,
- Raison médicale nécessitant un rapprochement pour soins ».

Ici, il s'agit de scolarisation adaptée en raison d'une situation de handicap notifiée, comme je vous l'ai dit par la CDAPH. La DDSEN étant décisionnaire de l'affectation, la commune d'accueil ne peut s'y soustraire. Elle est alors en droit de solliciter financièrement les communes de résidence des enfants domiciliés en dehors de son territoire au titre des frais de fonctionnement.

Ces frais de fonctionnement, dits « frais d'écologie » - oui, c'est un drôle de terme, je vous l'accorde - sont définis par l'article L212-8 du Code de l'Education comme étant « l'ensemble des frais effectivement supportés par la commune d'accueil pour assurer le fonctionnement des écoles, notamment :

- Les dépenses de fonctionnement liées aux équipements sportifs des écoles,
- Les dépenses de personnel des agents de statut communal affecté dans les écoles maternelles – donc les ATSEM
- La rémunération des intervenants extérieurs,
- Les frais de fournitures scolaires,
- L'entretien et s'il y a lieu le remplacement des mobiliers scolaires,
- Les frais de matériel informatique mis à disposition,
- Et la quote-part des frais généraux d'administration communale nécessaires au fonctionnement des écoles.

Sont exclues, évidemment, les dépenses d'investissement et celles relatives aux activités périscolaires ».

Selon des études réalisées par les Services municipaux, ce coût s'établit à 750 € par enfant et par année scolaire.

Les conventions à conclure avec chacune des communes devront par la suite faire l'objet d'une délibération autorisant Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- Fixer les frais de fonctionnement à 750 € par enfant et par an pour la participation des communes de résidence d'enfants scolarisés en ULIS ou équivalent - donc les Unités d'Enseignement – à Melun, au titre des frais d'écologie,
- De préciser que ce montant s'applique pour l'année scolaire entière sans possibilité de prorata,
- Préciser que la participation de la commune de résidence ne sera demandée que dans le cas où cette dernière n'accueille pas elle-même des enfants melunais dans une section ULIS sur son territoire et dans les mêmes proportions,
- Dire que la participation aux frais d'écologie sera demandée au moyen d'un avis de sommes à payer en début de chaque année scolaire,
- Et, enfin, dire que les crédits seront inscrits au Budget.

Monsieur Vogel : Bien, merci Pascale. S'il n'y a pas de questions... oui, Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Oui, j'avais envoyé un petit mail pour avoir connaissance des études réalisées. C'est un petit peu regrettable, on n'a pas eu en annexe ce document. Par les études réalisées, je voulais savoir ce qu'il en était et surtout, cette année c'est 750, est-ce qu'on peut savoir un peu sur les 2/3 dernières années pour... se rendre compte... un petit peu... de cette somme... est-ce qu'elle est différente ? Est-ce qu'elle à la hausse ? A la baisse ? Et ces études, je les ai pas reçues, j'ai envoyé un message, un mail...

Monsieur Vogel : Tu as entendu ? Tu vas répondre ?

Monsieur Mellier : Donc, le calcul a très bien été expliqué par Pascale qui est pris en compte, on ne le revalorise pas chaque année. Donc, actuellement... on va donc... là, en ce début de mandat, revoir les choses mais on le faisait à peu près tous les deux ans. Il faut regarder, on a dû le faire la dernière fois en 2018 et ce calcul de 750 € s'applique encore aujourd'hui.

Maintenant, je pense qu'il y a des choses qui ont changé, notamment avec les histoires de COVID, donc il faut regarder ça. Donc, voilà.

Les éléments qui sont pris en compte sont dans un... comme l'a expliqué Pascale, c'est une circulaire ou un décret, je ne me rappelle plus, sincèrement, qui dit « vous devez prendre en compte ça, ça et ça », on prend la totalité qu'on divise par le nombre d'enfants et on a le calcul, si vous voulez, pour les enfants melunais et on l'applique, d'ailleurs c'est le même tarif qui s'applique pour les écoles privées qui sont en contrat d'association, c'est... ce tarif-là qu'on reverse, effectivement, aux écoles privées.

Madame Asdrubal : On peut quand même recevoir, à titre d'information, ces études réalisées ? Ca nous donnerait quand même un panel assez important...avec les panels des critères.

Monsieur Mellier : Je verrais ça avec la Directrice de l'Education mais on doit avoir ça dans nos archives, Chère Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Merci beaucoup Monsieur Mellier

Monsieur Vogel : On passe au vote Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les frais de fonctionnement à 750 € par enfant et par an pour la participation des communes de résidence d'enfants scolarisés en ULIS ou équivalent à Melun, au titre des frais d'écolage.

PRECISE que ce montant s'applique pour l'année scolaire entière sans possibilité de prorata.

PRECISE que la participation de la commune de résidence ne sera demandée que dans le cas où cette dernière n'accueille pas elle-même des enfants melunais dans une section ULIS ou équivalent sur son territoire et dans les mêmes proportions.

DIT que la participation des communes aux frais d'écologie sera demandée au moyen d'un avis de sommes à payer en début de chaque année scolaire.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

11 - RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC STATIONNEMENTS DE SURFACE ET EN OUVRAGES - ANNEES 2018 ET 2019

Monsieur Vogel : Délibération n° 11, rapport DSP stationnement. Kadir.

Monsieur Mebarek : Bon... oui... je vais présenter ce rapport à la place de ma Collègue, Marie-Liesse Dupuy.

Donc, comme pour le rapport de la DSP restauration scolaire, il vous a été présenté au cours de la Commission le rapport de 2018 et de 2019, nous ne parlerons pas dans le cadre de cet échange de 2020 et de tout ce qui a pu s'en suivre dans le cadre du COVID, ce n'est pas l'objet de la présentation.

Que dire de ce rapport ? Déjà peut-être pour un élément de rappel, l'ensemble des parcs de stationnement de la Ville sont soumis à des régimes différents. On a le parking de la gare qui ne fait pas l'objet d'un contrat de délégation de service public, on est sur un contrat d'affermage, c'est un régime très particulier et ce contrat... ce parking de la gare... ce contrat, pardon, arrive à échéance le 19 octobre 2024.

Les parcs de stationnement qui font l'objet... les stationnements qui font l'objet de la DSP sont au nombre de 5 parcs plus l'intégralité des stationnements en voirie qui sont payants.

Le parc qui ne fait pas partie de la DSP et qui est totalement en dehors de tout contrat avec INDIGO, c'est le parking Gaillardon qui a un régime très particulier et qui ne fait pas l'objet d'une gestion déléguée par la Ville.

Ce qui implique au 31 décembre 2019 un nombre de places de stationnement de 4 360 sur l'intégralité du territoire communal.

Alors, quelles ont été les principales évolutions contractuelles sur les exercices 2018 et 2019 ? On a d'abord en 2018 procédé à la réforme du système de la tarification avec la mise en place de la demi-heure gratuite par jour et par usager sur les emplacements en zone rouge ainsi que sur les parcs de stationnement et ça, c'est un élément notable de l'exercice 2018 qui a des conséquences derrière en terme d'impact et de fréquentation et de recettes.

Il y a eu également durant la période des modifications de zonage entre des zones qui sont passées de l'orange au rouge, voir des suppressions de zones, notamment la suppression de la zone violette du marché qui est devenue une zone bleue. Donc, ça, ce sont des éléments notables sur la période.

Sur la période, qu'est-ce qu'il y a de notable... sur le parking de la gare, on a eu le versement d'une redevance capitalisée d'un montant de 475 000 € dont l'objet était de participer aux travaux d'investissement rendus nécessaires sur ce parking. Et autre... élément notable qui a impacté les relations juridiques avec INDIGO c'est les suppressions de places de parking dans le cadre du réaménagement de la Place Praslin. Voilà pour les éléments notables.

Sur les éléments de chiffres, je vais aller assez rapidement. Globalement, le nombre de stationnements sur la période 2018/2019 a baissé. Il a baissé sensiblement, on parle de 300... un petit peu moins de 400 places, c'est lié principalement au fait que la zone violette du marché Gaillardon est passée en zone bleue. A elle seule, cette zone c'est 262 places.

Donc, voilà, sur la période, on a une contraction du nombre de places et on a également une suppression du nombre de places sur la Place Praslin ainsi que celles qui sont décidées dans le

cadre des aménagements pour les personnes à mobilité réduite ou sur les emplacements de livraison. Voilà pour les infrastructures.

Pour ce qui concerne la fréquentation, après une... deux années successives de la baisse de la fréquentation, on assiste à une hausse notable à partir de 2019 de la fréquentation de l'ensemble de nos stationnements y compris les stationnements Gaillardon. Cette progression, elle est forcément corrélée avec la gratuité de 30 minutes, on a nécessairement un impact de cette mesure puisqu'elle a généré un stationnement additionnel et on a également constaté une hausse du temps moyen de stationnement à partir de 2019. Une hausse donc du temps moyen de stationnement sur nos parkings en ouvrage entre 1h30 à 2h30 et en voirie un stationnement moyen d'une heure.

En ce qui concerne les recettes, elles ont été stables en 2018 et en progression en 2019. Cette progression des recettes, elle est liée... ce qui est intéressant c'est qu'il y a une progression des recettes malgré la mise en place de la gratuité pendant 30 minutes. Donc, ça témoigne à partir de 2019 où là on a constaté un niveau plus important de l'usage de nos stationnements, c'est lié à une dynamique... une dynamique positive on va dire sur la fréquentation de nos parcs sur l'exercice 2019.

L'équilibre financier, vous savez que la délégation donne lieu au versement d'une redevance au bénéfice de la Ville. Cette redevance dans le cadre d'un avenant qui avait été conclu en 2018, avenant n° 22, il a modifié les règles de la détermination de la redevance mais bon, simplement, ce qui vous intéresse c'est le chiffre : en 2018, la Ville a perçu 282 000 € de redevance et un peu plus en 2019 puisqu'on était à 289 000 € de redevance. Etant précisé que cette redevance doit être déduite du montant perçu par la Ville, ce que la Ville paye par ailleurs, puisque la Ville achète un certain nombre d'abonnements au bénéfice des agents de la Ville. Elle achète également des abonnements, enfin des « gratuits » dans le cadre des manifestations, lorsque le parking de l'Hôtel de Ville est fermé, on a des cartes qui sont distribuées pour utiliser les parkings adjacents.

Sur le parking de la gare... ce qui est important de dire et ça avait été évoqué lors de la Commission, effectivement, INDIGO a versé un montant de 575 000 € au titre des travaux. Malheureusement, les travaux s'avèrent beaucoup plus conséquents que ce qui avait été imaginé, ce qui a entraîné une réduction importante de la fréquentation de ce parking puisqu'on a... nous avons deux niveaux qui sont aujourd'hui neutralisés dans l'attente de la transformation de ce site, je ne sais pas si ça avait déjà été évoqué, ici, en Conseil Municipal, en tout cas, ça l'a été à l'Agglomération.

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle Gare, ce parking doit être complètement reconfiguré puisqu'il va simplement être démolit et reconstruit avec des financements de la Région et d'Ile-de-France Mobilité et, bien entendu, de l'Agglomération.

Donc, ce parking, dont l'échéance contractuelle est en 2024, aura, à cet horizon, une nouvelle configuration juridique qu'il conviendra de traiter et, forcément, le délégataire reviendra vers nous pour... faire le compte de ce que les dernières années du contrat il n'a pas pu exploiter correctement son site.

Voilà, voilà, en synthèse, ce que je voulais dire.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Allez-y Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, vous l'avez dit, Monsieur Mebarek, l'augmentation des recettes qui a eu lieu en 2019 malgré la gratuité, à l'époque il me semble que c'était un samedi par mois... la gratuité c'était soit tous les samedis après-midi, soit un samedi par mois, c'était assez compliqué d'ailleurs. Mais du coup, ça a quand même augmenté les recettes.

Or, je vous rappelle que quand la Ville demande une gratuité, les samedis, que ce soit un par mois ou tous les samedis, la Ville paye à INDIGO une facture là-dessus.

Malgré cela, il y a eu une augmentation des recettes, en fait, peut-être grâce à cette disposition.

Donc, je voulais savoir ce qui se passe maintenant en 2020, est-ce qu'on a déjà quelques petites infos sur l'augmentation... des recettes dues aux parkings gratuits tous les samedis qui a été mise en place après les élections et qui s'est arrêtée le 26 décembre ? Et je voulais savoir si vous comptiez le refaire parce que je pense que c'était quelque chose d'assez utile et apprécié des melunais et des clients des commerçants melunais qui viennent sur le centre-ville, surtout que c'est plus facile à négocier avec INDIGO.

Du coup, vu que ça augmente les recettes, ça serait peut-être moins cher à la Ville de le faire vu que ça augmente les recettes pour INDIGO *in fine*.

Monsieur Mebarek : Alors, comme je le disais en introduction, il s'agit bien de parler de 2018 et 2019 et pas forcément de 2020 puisque ça fera l'objet d'un rapport dédié. Pour autant... ce que l'on peut dire c'est que c'est pas le même mécanisme en fait. Les dispositifs qui existaient et qui étaient la première demi-heure gratuite sur l'ensemble des parcs de la Ville ou alors le demi-tarif, continue à générer de la recette pour INDIGO puisque quand on est en demi-tarif, l'utilisateur qui vient mettre sa voiture continue à payer et ça génère quand même un produit de recette. Dans le cadre d'une gratuité totale, la recette pour INDIGO est tout simplement de zéro puisque dans la mesure où les usagers viennent, le samedi, mettre leurs voitures gratuitement, il y a une indemnisation qui est négociée avec la Ville mais il n'y a pas d'augmentation de recettes pour lui.

Mais on aura l'occasion, Monsieur Guion, de revenir vers vous sur... sur cette question des mesures qui ont été mises place dans le cadre du confinement, de ce que l'on envisage aussi de mettre en place sur l'exercice 2021 mais, là encore, ce n'est pas l'objet de cette présentation.

Monsieur Mebarek : Si vous avez... Oui, Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : J'ai une autre question là-dessus sur la mise en accessibilité des parkings. Je vois qu'il y a des efforts qui sont faits par INDIGO mais il manque encore... INDIGO devrait donner l'exemple pour que les commerçants suivent, entre autre, il y a des circuits de signalisation qui ne sont pas faits, tel que « défaut d'accessibilité dans le parking » et ça serait bien que la Ville soit proactive pour faire accélérer ces quelques petits travaux, mais foncièrement utiles, à INDIGO.

Monsieur Mebarek : On prend le point car INDIGO a effectivement dans le cadre de son contrat une obligation de procéder à des investissements tous les ans. On prend le point, mais je pense que c'est pas le point qui avait été évoqué lors de la Commission mais qu'il faudra, tu le notes Catherine, qu'il faudra le remonter.

D'autres observations ou questions ? Ok, nous prenons acte de la présentation du rapport INDIGO.

Le Conseil Municipal :

LE MAIRE AYANT QUITTE L'ASSEMBLEE,

PREND ACTE des rapports d'activités et du compte-rendu financier, années 2018 et 2019, produits par la S.A.P.P. groupe INDIGO

DIT que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de MELUN selon les formes et les règles en vigueur.

12 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE ALTAIR CONFERENCES ET LA VILLE DE MELUN

Monsieur Mebarek : Très bien, je passe la parole pour la délibération suivante à Mathieu Duchesne, délibération n° 12.

Monsieur Duchesne : Oui, merci.

Donc, la convention qui vous est présentée, nous lie à Altaïr Conférences. Pour rappel, depuis de nombreuses années, le cinéma Les Variétés coopère avec l'association Connaissance du Monde. Celle-ci a été fondée en 1945.

Grâce à cette association et son concept qui est bien connu : à l'écran un film, sur scène un auteur.

Depuis 80 ans, grâce à cette association, de grands noms du voyage, de l'aventure, des découvertes ont ainsi pu sillonner le monde en partageant ensuite leur récit avec leur public dans les salles obscures, dont les salles de Melun. Parmi ces grands noms, on retrouve Paul-Emile Victor l'explorateur polaire, Maurice Herzog l'alpiniste, le Commandant Cousteau parcourant les océans à bord du Calypso, Haroun Tazieff le vulcanologue et bien d'autres encore, moins connus, qui eux aussi ont pu passer dans les salles obscures à Melun pour venir partager leur expérience.

Hélas, pour la saison 2020/2021, en raison de la crise sanitaire, l'association Connaissance du Monde n'a, malheureusement, pas souhaité s'engager en raison du contexte sanitaire. Cette décision a beaucoup déçu les habitués qui venaient... toutes ces dernières années... le lundi après-midi à 14h00.

L'équipe du cinéma a décidé de faire appel cette année à leur concurrent qui s'intitule... dont le nom s'intitule Altaïr Conférences.

Grâce à la présente convention, la Ville caresse encore le doux espoir de pouvoir organiser dans le courant du premier semestre 3 dates : le 8 mars, le 29 mars et le 12 avril. La première fois avec un documentaire tourné en Suisse, la deuxième fois en Californie et la troisième fois en Ethiopie.

Voilà. Dans cette convention il est précisé que le tarif d'entrée est à 8 €, que le cinéma encaisse des recettes à l'entrée et qu'une rétrocession, comme c'est l'usage depuis plusieurs années, est de 80 % de rétrocession à l'organisateur, Altaïr Conférences.

Et en cas de modification, de report, ce qui est possible, compte-tenu de la crise sanitaire, c'est bien, il n'y aura pas besoin de nouvelle délibération, tout cela est inscrit dans les textes. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, merci. Monsieur Duchesne, on va voter « pour » votre proposition, on se réjouit, notre Groupe se réjouit de cette offre culturelle.

Vous l'avez dit, ça va maintenant passer par la société Altaïr Conférences, je suis allé voir sur leur site internet et ce qu'ils proposent, globalement, a l'air passionnant.

Les 3... les 3... documentaires ou films qui sont proposés, vous l'avez dit, l'un sur la Suisse, l'autre sur la Californie et le dernier sur l'Ethiopie, pourquoi pas...

La seule remarque qu'on peut faire quand même c'est que c'est un peu toujours la même chose, ce sont des conférences qui sont, à titre personnel, j'y serais allé, ça m'aurait intéressé en tant que « client » mais à 14h00 le lundi, vous excluez une grande partie de la population melunaise... enfin... c'est évident ce que je dis. Et c'est bien dommage !

Par ailleurs, j'espère que vous réussirez à remplir les salles... si on peut les remplir... je pense que le modèle économique repose, à priori, la société se rémunère sur le nombre d'entrées, donc je pense qu'ils sont assez intéressés à ce qu'il y ait beaucoup d'entrées. Le fait d'exclure une grande partie de la population fait que peut-être que vous n'arriverez pas au résultat escompté et que, eux, n'auront plus envie de revenir à Melun, ce qui serait dommage parce que ce qu'ils proposent semble vraiment très, très intéressant.

Monsieur Duchesne : On va... Tout comme vous, je partage, effectivement, votre opinion, 14h00 c'est un peu limitatif. Je m'en suis ouvert auprès des services en septembre dernier, en arrivant. On va essayer de trouver une solution... et il y a quand même un public assez âgé qui participe et qui remplit la salle le lundi à 14h00.

Donc... bon... on va voir comment les actifs peuvent aussi être d'avantage concernés et invités.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Martin : S'il vous plait. Il me semble qu'à une époque aux projections Connaissance du Monde, il n'y avait pas que des projections à 14h00. Il y en avait une destinée aux scolaires, effectivement, plutôt en après-midi mais il y avait des projections aussi le soir qui pouvaient... couvrir ce besoin-là.

Monsieur Vogel : On va vérifier ça.

Madame Asdrubal : Oui, moi j'avais une question. Ne serait-il pas possible de faire cette projection ici, pour les personnes en situation de handicap ? Il y a toujours le problème de ce cinéma qui n'est pas accessible. Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire l'effort, moi, je vous avoue, que je voulais m'abstenir rien que pour ça au départ, on va dire que la culture on en a besoin en ce moment, donc je vais me rétracter et voter « pour » mais est-ce qu'on ne pourrait pas d'ici cette date ou ultérieure, si le COVID, la COVID, nous oblige à repousser cette projection, est-ce qu'on ne pourrait pas faire l'effort de faire cette projection ici, avec des issues de secours qui sont... quand même accessibles à tous ?

Monsieur Duchesne : Sur le principe, moi, je ne suis pas hostile à cette proposition. Après, jusqu'à ce que le nouveau cinéma sorte de terre, on ne va pas non plus faire doublon et proposer systématiquement des séances ici, dans cette salle. A très court terme de toute façon, je vous le disais en présentant cette délibération, on n'est même pas sûrs que ces 3 séances vont pouvoir se jouer, quoi... donc... voilà... je retiens votre idée... sur une des trois dates on peut essayer d'envisager ça et regarder ça.

Madame Asdrubal : Merci beaucoup.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. On passe au vote : qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui s'oppose ? Bien c'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat avec la SARL ALTAIR Conférences » pour l'organisation de ciné-conférences au Cinéma Municipal « Les Variétés », ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer la Convention de partenariat et tous les documents y afférent.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer les éventuels avenants à la Convention ayant uniquement pour objet le report des dates des ciné-conférences pour tout motif lié à la lutte contre la propagation du Coronavirus.

13 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES MARCHES DE MELUN - SOCIETE LOMBARD ET GUERIN - ANNEE 2019

Monsieur Vogel : Délibération n° 13, Catherine, DSP marchés forains.

Madame Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du rapport annuel également comme mes deux collègues précédents. Donc là, il s'agit du marché public des marchés de Melun, ici c'est la société Lombard et Guérin.

Donc, comme tous les ans, à la Commission consultative des services publics locaux, le délégataire présente son rapport annuel. On parle bien ici de l'année 2019, toujours, COVID oblige. Et voilà... qu'est-ce que vous voulez ? Que je vous parle délégation... Je crois que je vais me tenir à vos questions, ça sera plus simple.

Tout le monde connaît les marchés de Melun, les mercredis et samedis sur le marché Gaillardon, le jeudi à Balzac et le dimanche à l'Hermitage. Ce sont des marchés très différents mais qui sont complémentaires. Je vais me tenir à vos questions, ça sera plus simple, franchement.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Il me semble que le marché arrive à échéance cette année et ma question c'est comment ça va se passer ?

Madame Stentelaire : Tout à fait, le marché arrive à la fin, cette année, fin 2021.

Donc, comment ça se passe ? Actuellement, il y a un cahier des charges qui est en préparation afin de faire un appel d'offres. Donc, l'appel d'offres sera imminent.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Nous on souhaiterait que ça repasse en régie municipale. Est-ce que ça va dans le sens de refaire un appel d'offres ?

Madame Stentelaire : Excusez-moi, je n'ai pas...

Madame Gillier : C'est pas grave, c'est moi qui m'exprime mal... La question c'est, vous faites un appel d'offres pour la gestion des marchés de Melun. Nous, on serait plutôt favorables à repasser en régie municipale. Est-ce que cette discussion-là, passer en régie ou re-soustraiter, quand est-ce que ça se discute et où est-ce que ça se discute ?

Madame Stentelaire : Quand est-ce que ça se discute ? Ca se discute depuis un bon moment. Nous étions favorables également à ce passage en régie. Les services concernés ont beaucoup travaillé sur ce sujet et la décision a été prise de laisser un délégué s'occuper de ces marchés.

Monsieur Vogel : Kadir !

Monsieur Mebarek : Si je peux me permettre, pour répondre précisément à votre question Madame Gillier, la délibération n° 19, elle a pour objet la saisine de la Commission consultative des services publics locaux dont l'objet précisément va être de débattre de ce sujet-là.

Monsieur Vogel : Parfait ! Oui ?

Monsieur Guion : De débattre du coup de remettre en DSP ou...

Monsieur Mebarek : Comme Catherine Stentelaire l'a évoqué, la position de la Majorité municipale est d'aller sur une DSP mais vous aurez, dans le cadre des débats de cette commission, les tenants et aboutissants de cette décision qui... dépasse largement le pur sujet de la gestion quotidienne du marché mais de l'ensemble de la politique que le Ville souhaite mettre en place en terme de marchés forains et tous les investissements qui vont être nécessaires pour requalifier complètement notre halle. Mais on ne va pas avoir ce débat tout de suite, on l'aura en commission. Mais la position de la Majorité municipale est celle-là.

Monsieur Vogel : Parfait ! Est-ce qu'on prend acte ? Donc on prend acte.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activités et du compte-rendu financier, année 2019, produits par la société LOMBARD et GUERIN.

DIT que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

14 - CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR LA POSE, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'ALIMENTATION DE POTEAUX D'INFORMATION AUX ARRETS D'AUTOCARS PAR TRANSDEV DANCHE GROS DANS LE CADRE DU PROJET INFORMATION VOYAGEURS IDFM

Monsieur Vogel : On passe à la délibération n° 14, Gilles, c'est les poteaux d'information Danche Gros. A toi la parole.

Monsieur Ravaudet : J'ouvre le micro, quand même...

Dans le cadre de la modernisation et pour une meilleure information des voyageurs du réseau Seine-et-Marne Express, cette convention d'occupation porte sur la pose, l'entretien, la maintenance, le nettoyage des borne d'informations voyageurs du réseau Ile-de-France Mobilités.

Les bornes seront toutes alimentées à l'énergie solaire.

Les travaux seront réalisés par la société Transdev Darche Gros et seront financées par Ile-de-France Mobilités.

Il est proposé de conclure une convention ayant pour objet d'autoriser la société Transdev Darche Gros à réaliser sur le territoire de la Commune des bornes d'informations voyageurs aux arrêts de bus suivants :

- La gare de Melun, Place de l'Hermitage,
- Et le second Avenue Georges Pompidou, à la hauteur du numéro 24.

Ce dispositif est une exigence contractuelle et est appelé à se développer sur d'autres emplacements sur la commune de Melun. Voilà.

Je propose d'approuver les termes du projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire de signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

Monsieur Vogel : Merci Gilles ! Pas de questions ? On passe... Oui ?

Monsieur Guion : Oui, sur cette convention, Il n'y a pas de sujet, mais par contre au niveau des personnes en situation de handicap, il y a peut-être quelques manques, en tout cas on les voit pas dans la convention, sur... par exemple, faire quelque chose de vocal au niveau des bornes pour que les personnes qui ne voient pas puissent entendre et être avertis et puissent attendre le bus tranquillement.

Peut-être que c'est quelque chose qui existe, qui est exigé mais en tout cas, ça ne figure pas dans la convention, il me semble.

Monsieur Vogel : Gilles ?

Monsieur Ravaudet : Ce n'est pas dans la convention mais je pense que c'est sous-entendu et que ça sera donc à mettre... je comprends le truc... on va voir avec eux mais je pense que c'est sous-entendu et, qu'effectivement, les équipements seront conformes à l'accès handicapé.

Monsieur Guion : En France, ce qui est sous-entendu et qui n'est pas écrit, c'est pas évident que ça se fasse. Donc, c'est toujours mieux que ce soit écrit avant. Vérifiez. C'est toujours mieux, sous-entendu c'est toujours compliqué, les sociétés commerciales qui font ça ne s'occupent pas trop des sous-entendus.

Monsieur Ravaudet : Sauf que là, ce n'est pas la Commune qui est demandeuse, c'est Ile-de-France Mobilités pour son réseau pour ses voyageurs et, je pense, qu'elle est sujette à ce sujet et donc elle fera le nécessaire. Effectivement, je...

Madame Gomes : Simplement pour répondre à votre question, c'est une obligation en termes de normes. Donc, évidemment ça sera fait puisqu'ils sont tenus de le faire.

Monsieur Vogel : C'est pour ça que ce n'est pas répété dans la convention. On passe au vote ? Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, je voulais juste vous dire que Madame Durand ne prendra pas part au vote puisqu'elle est salariée dans l'entreprise Transdev.

Monsieur Vogel : Oui, Oui, c'est noté. Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Donc s'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de Convention d'occupation domaniale ci-annexé, à conclure avec la Société des Autocars Transdev Darche Gros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention et tous les documents s'y rapportant.

15 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISSION DE COORDINATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARKING EN OUVRAGE ARRIERE DU CENTRE COMMERCIAL DE L'ALMONT

Monsieur Vogel : Délibération n° 15, Gilles. Avenant à la convention de travaux du parking du centre commercial de l'Almont.

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire. Donc, le 18 janvier 2018, une convention a été signée entre la Ville de Melun et le syndicat de copropriété « Les Garages de l'Almont ». Au regard des études réalisés pour la remise en état du revêtement de surface et l'étanchéité de ce parking, il est apparu que la répartition des compétences pour la Ville de Melun et le syndicat de copropriété ne permettait pas de déterminer la quote-part financière de chaque partie.

Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention de 2018 afin d'acter les modifications à apporter sur les modalités d'intervention et de fixer les contributions financières de chaque partie.

Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention de 2018... nan, je répète deux fois la même chose !

Le présent avenant a pour objet d'acter la nouvelle répartition des missions qui incombent... à la SDC Les Garages de l'Almont et à la Ville de Melun dans la réalisation de travaux de requalification de ce parking ; d'acter les nouveaux montants de la contribution financière à la charge de chacune des parties ; de modifier la répartition technique et financière fixée à l'article 4.2 de la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de mission de coordination relative aux travaux de requalification de ce parking.

Monsieur Vogel : Merci Gilles. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mission de coordination relative aux travaux de requalification du parking en ouvrage arrière du Centre Commercial de l'Almont.

16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES - AXE 1 - HANDICAP ENFANCE - EAJE DE LA COMMUNE DE MELUN - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : On passe à la délibération suivante. Emmanuel. Convention de financement CAF et la Ville de Melun.

Monsieur Adjouadi : Merci Monsieur le Maire. Cette convention concerne la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la Ville de Melun.

La Ville de Melun a présenté un projet qui s'appuyait sur le fonctionnement de la halte-garderie Les Poussinets-Loupiots comprenant le poste d'Educatrice référente de l'accueil individualisé - qu'on appelle plus communément ERAI – et son action sur les autres structures de la Ville.

Il faut savoir que ce poste a été créé en 2008, c'est-à-dire il y a plus de 12 ans et qu'en matière de prise en compte du handicap les efforts menés depuis plusieurs années par la Ville de Melun sont reconnus et compensés par la CAF.

La halte-garderie Les Poussinets-Loupiots est une structure très particulière et d'une grande importance pour notre territoire dans la mesure où elle accueille sur notre territoire une grande partie d'enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques.

L'ERAI observe les enfants aux Loupiots et dans les différentes structures de la Ville sur sollicitation des équipes. Elle rencontre, ensuite, les familles pour leur présenter un bilan d'observation. Elle a également un rôle de conseil et d'orientation en fonction du handicap décelé chez l'enfant et, le cas échéant, elle aide les familles dans leurs démarches, notamment auprès de la CAMVS.

L'ERAI accompagne également les équipes de professionnels en leur dispensant des formations sur l'accueil des enfants porteurs de handicap et, notamment, les gestes professionnels à adapter.

En ce sens, le projet présenté par la Ville de Melun répond pleinement à l'Axe 1 de la convention d'objectifs et de financement qui participe à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap.

Je tiens à préciser qu'en 2019, nos structures collectives et familiales ont accueilli 41 enfants avec particularités développement handicap ou autisme et qu'il y a eu également 15 enfants ayant des PAI.

Pour tout ça, la CAF de Seine-et-Marne attribuera à la Ville de Melun une subvention de 76 140 € pour l'exercice 2020. Une convention d'objectifs et de financement est nécessaire avant de contractualiser les droits et les engagements des deux parties.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de cette convention et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. On peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de financement « Fonds Publics et Territoires – handicap enfance pour l'établissement d'accueil du jeune enfant entre la Caisse

d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces y affèrent.

17 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - AVENANT N°1 AU CEJ 2019 - 00 - 375 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : On passe à la délibération n° 17, avenant au CEJ.

Monsieur Adjouadi : Merci Monsieur le Maire. Donc, cette délibération concerne l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse établi entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022.

Depuis le 7 janvier 2020, la Ville a procédé à l'achat de 20 berceaux, sur un total de 27, à la crèche privée « Les lys bleus » qui se situe Boulevard Chamblain, pour un montant annuel de 8 000 € par berceau, ce qui équivaut à 160 000 € par an.

Cette action peut à ce titre entrer dans le cadre du CEJ, ce qui nous permet de solliciter des subventions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. La CAF propose un avenant pour prendre en charge cette dépense nouvelle, à savoir 37 610,43 € pour l'année 2020, 49 106,06 € pour l'année 2021 et 50 089,56 € pour l'année 2022.

Les termes de la convention restent inchangés et cette convention doit être impérativement signée avant le 31 mars 2020.

Le Conseil Municipal est invité à accepter les termes de cette convention d'objectifs et de financement, avenant au CEJ n° 2019-00-375 et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces y affèrent pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2022. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. On peut passer au vote.

Madame Asdrubal : J'ai une petite question.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Asdrubal : Je voulais avoir des précisions parce qu'on n'a pas non plus de recul en étant dans ce mandat. Comparé à « Baby Loup », là c'est la « Maison Bleue », est-ce qu'on peut avoir le prix du coût du berceau et le nombre de places pour avoir... pour ce faire une idée...

Monsieur Adjouadi : Le coût de « Baby Loup » ?

Madame Asdrubal : Oui, le prix du berceau.

Monsieur Adjouadi : Alors « Baby Loup », il faut savoir qu'on a acheté aucun berceau.

Madame Asdrubal : Aucun berceau ?

Monsieur Adjouadi : Non, non. Là, le coût du berceau de 8 000 € pour la crèche « Les Lys bleus », c'est vraiment une moyenne, c'est ce que coûte à peu près... c'est le coût pour les crèches collectives de la Ville. Donc, voilà.

Donc à « Baby Loup », on a aucun berceau. Par contre, pour « Les Lys bleus » on a un marché pour trois ans, renouvelable, 20 berceaux sur 27.

Madame Asdrubal : Et ça s'adresse à tous les Melunais, ce ne sont pas des places réservées pour le Tribunal ou autre, ce sont vraiment des places pour les Melunais... et la Municipalité, je demande ?

Monsieur Adjouadi : Evidemment, ces 20 berceaux qui sont réservés par la Ville, ils sont exclusivement réservés aux Melunais. On les attribue lors de la Commission d'attribution qui a lieu en début de mois. Chaque début de mois, on attribue des places et ces berceaux-là... les enfants qui y vont c'est comme s'ils allaient dans n'importe quelle structure collective de la Ville.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. Donc, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'Avenant de la Convention d'Objectifs et de Financement CEJ n° 2019-00-375 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces y afférent.

18 - CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Monsieur Vogel : Délibération n° 18, Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Les missions optionnelles, c'est le conseil, la formation en matière d'hygiène et sécurité, la gestion du statut de la Fonction Publique Territoriale, le maintien dans l'emploi des personnes inaptes. Alors, c'est pour simplifier les démarches des Collectivités Territoriales.

Le Centre de Gestion propose de conclure un document cadre dénommé « Convention unique » qui regroupe toutes les informations qui concernent les contenus et les tarifs de ses prestations optionnelles.

Alors, opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention unique ci-annexée.

AUTORISE le Maire en tant que de besoin à déléguer la signature de la présente convention

à un fonctionnaire en application de l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

19 - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Monsieur Vogel : Délibération n° 19, c'est la saisine de la CCSPL par l'Assemblée délibérante.

La CCSPL devra se prononcer sur les dossiers suivants :

- D'une part, le renouvellement de la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement, marchés forains de Melun puisqu'elle arrive à échéance le 16 octobre de cette année.
- D'autre part, une nouvelle délégation de service public ayant pour objet la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la réparation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur notre Commune.

Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de saisir, conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur les projets de Délégation de Service Public relatifs :

- D'une part, au renouvellement de la Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement de Melun (marchés forains) ;
- D'autre part, à la nouvelle Délégation de Service Public portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la réparation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur la Commune de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la saisine de la commission et à l'exécution de la présente délibération.

Merci beaucoup, on est à peu près... il est 17h54, on est à peu près dans les temps pour rentrer avant le couvre-feu !

Monsieur Guion : Excusez-moi !

Monsieur Vogel : Oui Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Comme on est toujours dans le régime du Règlement intérieur précédent, sauf si je me trompe, puisque le nouveau n'est pas encore exécutoire parce qu'il n'a pas encore été transmis au Préfet, sauf si ça va très, très vite... Il me semble qu'on a la possibilité

de poser des questions orales en fin de conseil. En tout cas, ce n'est pas prévu par l'ancien Règlement intérieur mais c'est prévu par la Loi, le CGCT !

QUESTIONS ORALES

1/ A propos de la crise sanitaire COVID 19 : Guichet Unique Commerçant – Question posée par Monsieur Michaël Guion.

Monsieur Guion : J'ai donc deux questions orales à vous présenter Monsieur le Maire. La première est en rapport avec la crise COVID et la fermeture notamment des restaurants et salles de sport. De nombreux commerçants me remontent de grosses difficultés à obtenir le Fonds de solidarité, notamment sur Melun, bien sûr évidemment, le Fonds de solidarité qui est prévu par le Gouvernement pendant ce couvre-feu et, peut-être, le futur confinement. Je voulais savoir si ce dispositif de Guichet unique de soutien, justement pour les commerçants pour obtenir des infos et obtenir, peut-être, un peu plus de réponses de la DGFIP est toujours disponible et si vous pouvez leur rappeler. Ca sera utile pour les commerçants concernés et qui sont désespérés pour certains.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Le Guichet unique a été remis en place. Il y a une convention qui a été signée. Il est opérationnel. Donc... on est à disposition des commerçants qui le souhaitent.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, on va refaire de la publicité, peut-être pour...

Monsieur Guion : Oui, s'il vous plaît. S'il vous plaît... En fait, la DGFIP qui est responsable de ça ne répond à aucun coup de téléphone, aucun mail, etc, et certains commerçants qui ne rentrent pas forcément dans les cases du formulaire n'ont pas le Fonds de solidarité et c'est embêtant pour certains.

Monsieur Vogel : On va s'en occuper.

Monsieur Thiaw : En plus de ça, Michaël, je pourrais rajouter qu'actuellement il y a beaucoup de refus, et des refus qui ne sont pas forcément motivés, donc...

Monsieur Guion : Des refus PGE, oui, aussi.

Monsieur Thiaw : Je suis souvent en contact avec les Impôts pour savoir ce qui motive ces refus.

Monsieur Vogel : Il y a des recours prévus, Baytir ?

Monsieur Thiaw : Oui, on essaye d'en monter, oui. Actuellement, je ne sais pas ce qui se passe mais il y a des refus qui sont quasi... quasi systématiques, surtout pour les restaurateurs.

Monsieur Guion : Merci pour cette réponse

2/ A propos de l'implantation d'un futur centre de détention – Question posée par Monsieur Michaël Guion.

Monsieur Guion : Deuxième question. Monsieur le Maire, vous avez, lors d'une Conférence des Maires réunie en urgence, affirmé que le centre de détention ne pouvait plus se faire sur le territoire de la CAMVS.

Or, les discussions avec l'Etat étaient très sérieusement avancées pour le site des Hautes Bornes – 28 hectares situés entre Melun et Rubelles.

Le Préfet se donne quelques semaines pour trouver un autre lieu, situé à une distance raisonnable du Palais de justice de Melun, afin de déplacer la prison melunaise se trouvant actuellement sur l'Ile.

Je voudrais savoir, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire exactement ce que vous avez promis aux Maires de l'Agglomération et quel engagement prenez-vous devant les Melunais ?

Monsieur Vogel : Je vais peut-être refaire l'historique pour que ce soit clair une fois pour toutes.

L'histoire de la prison, l'histoire du déménagement de la prison de Melun, elle dure depuis février 2016... En février 2016, vous savez que c'était Jean-Jacques Urvoas qui était Garde des Sceaux sous le Gouvernement Socialiste. Il annonce un plan de modernisation de la Justice et dans le cadre de ce plan, il prévoit la création de places de prison.

Dans ce cadre... je rencontre le Ministre avec le Préfet de l'époque, Jean-Luc Marx, pour évoquer le cas de la prison de Melun et parler, pour la première fois depuis longtemps, de son déménagement éventuel.

Les services de... du Ministère font l'ébauche de plan pour une prison de 3 hectares qui prévoyait le déménagement, comme vous le dites très justement, de la prison de Melun sur le terrain des Hautes Bornes. 3 hectares, ce qui correspond à la surface de la prison de Melun actuelle.

Le projet, après changement de Gouvernement, donc... le projet tombe à l'eau.

Octobre 2017, c'est la deuxième date. Dans le cadre du « Plan prison », le Gouvernement prévoit la construction de 15 000 places de prison supplémentaires et Melun est identifiée parmi les sites. Melun en concurrence avec Fontainebleau.

Dès le départ, à partir de ce moment-là, j'indique que si le Gouvernement décide de construire un nouvel établissement, il devra, évidemment, s'accompagner du déménagement de la prison existante parce que Melun n'a pas besoin d'avoir deux prisons sur son site.

Le projet initial de l'époque, représentait moins de 10 hectares et était affiché comme « prison urbaine » de taille modérée parfaitement intégrée dans son environnement. Le site des Hautes Bornes était repéré par l'Etat, comme vous le disiez, puisque... il fait à peu près 11 hectares.

En janvier 2018, les services de l'Etat retravaillent l'hypothèse et le 26 mars 2018 la Préfète de Seine-et-Marne présente les différentes possibilités aux services de l'Etat. Une visite de l'agence publique pour l'immobilier de la Justice a lieu le 24 avril 2018.

A l'issue de ces études de l'APIJ, le besoin exprimé par l'Etat augmente et il atteint désormais 15 hectares. C'est à ce moment-là que le projet de prison se déplace à Rubelles puisque le terrain de Melun n'était absolument plus suffisant.

A partir de ce moment, Françoise Lefebvre, Maire de Rubelles et moi, avons toujours assisté ensemble à toutes les réunions de discussion avec l'Etat.

En novembre 2018, une nouvelle réunion est organisée par la Préfète qui nous permet, à Françoise et à moi-même, d'exprimer nos doutes sur ce projet puisqu'il était devenu complètement... démesuré par rapport au projet d'origine. Il touchait, là, l'Ecoquartier et un

quartier de Rubelles, Les Trois Noyers. La Préfète nous promet des plans. Une concertation s'engage avec une proposition d'intégration paysagère.

Le 16 janvier 2019, une présentation est faite par l'APIJ. A l'issue de cette rencontre et parce que nous considérons à l'époque, Françoise Lefebvre et moi-même, que les conditions n'étaient pas satisfaites pour que... cette prison soit véritablement intégrée dans le paysage à l'endroit qui avait été déterminé par l'Etat. Nous avons publié un communiqué commun dans lequel nous avons pris la décision de geler le projet d'implantation.

Deux années passent, parce qu'il y avait un problème de financement aussi, je ne vous le cache pas, sans aucune relance de l'Etat.

Et c'est en décembre dernier, donc, il y a quelques semaines, dans le cadre du Plan de relance, que le Préfet me sollicite de façon informelle. Il me précise que les dernières études de l'APIJ font état maintenant d'un besoin foncier de 19 hectares pour le nouvel établissement. Donc on est passé en 3 ans... on a doublé la surface.

Je lui réitère mon opposition à l'implantation sur le site des Hautes Bornes parce que 19 hectares sur ce site n'étaient pas supportables par le site lui-même. Le Préfet me recontacte et il m'indique que la demande de l'Etat est pressante et que la DDT est chargée de repérer les terrains correspondants aux critères... aux nouveaux critères fixés et, notamment, les critères de surface. Il sollicite l'aide de la Communauté d'Agglomération pour identifier toutes les surfaces possibles de cette taille-là (proximité, toutes ces choses-là) remplissant globalement les conditions et pour que ces surfaces soient remontées. Sur la base du travail, d'ailleurs, qui avait déjà été effectué par la Communauté d'Agglomération pour trouver la localisation de l'Aire de grands passages.

A partir de là, la DDT et l'APIJ font leur tri, font leur choix dans l'ensemble des terrains qui leur ont été repérés. Ils écartent les terrains agricoles, mal desservis, les terrains près des zones aéroportuaires. Bon, c'est... il y a toute une série de critères qui ont été appliqués.

Le Préfet m'informe alors, toujours de manière informelle et pendant le Conseil Communautaire, le 14 décembre dernier que la DDT se concentre désormais sur deux terrains, tous deux situés à Vaux-le-Pénil.

Je préviens Henri de Mérignac et nous sommes invités avec l'APIJ et le Préfet le 15 janvier dernier. Au cours de cette réunion, le Maire de Vaux-le-Pénil fait connaître son opposition au projet. Lui, comme moi en soutien à sa position, avons quitté la réunion, nous n'avons donc pas rencontré l'APIJ et le soir-même le Préfet confirme à Henri de Mérignac et à moi-même qu'il abandonne l'idée des terrains de Melun/Rubelles et de Vaux-le-Pénil.

Voilà. Voilà tout ce qui s'est passé, voilà l'histoire du déménagement de la prison jusqu'à présent.

Alors... je réunis à ce moment-là les Maires de l'Agglomération et je leur signale tous les terrains qui ont été identifiés et... bien sûr, ce n'est pas à l'Agglomération de désigner les terrains. Les Maires constatent qu'aucun des terrains - d'ailleurs c'est la même constatation de la part de l'Etat - n'étaient adaptés à l'installation de la prison. Donc, nous... en Conférence des Maires nous concluons à l'absence de terrains disponibles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

Après, nous communiquons d'ailleurs cette décision et le Préfet en prend acte. Le Préfet actuellement cherche d'autres terrains qui ne sont donc pas situés sur le territoire de notre communauté, dans les communautés de communes avoisinantes qui seraient susceptibles de remplir les critères imposés par l'APIJ.

Voilà où nous en sommes très exactement.

Et donc, ils cherchent des terrains qui seraient suffisants pour recevoir ce projet de prison, un peu plus grand que la prison normée du Plan prison puisqu'il est destiné à recevoir, non seulement, la Maison d'arrêt qui est prévue mais, aussi, le déménagement de la prison de Melun.

Voilà très exactement l'état des lieux, Monsieur Guion. Est-ce que ça vous va ?
Je sentais que vous alliez me poser cette question, c'est pour ça que je m'étais préparé.

Madame Asdrubal : Je ne comprends pas quelque chose... Je peux poser une question ?

Monsieur Vogel : Madame Asdrubal, toujours, toujours prêt à vous expliquer !

Madame Asdrubal : Non, mais c'est peut-être moi qui ai mal compris. Les 700 plus les 300, c'est ce qui était initialement prévu par l'APIJ... Enfin, ils avaient fait une enquête de faisabilité fin 2018, donc pourquoi ont-ils autant augmenté les quotas ? Je n'ai pas compris.

Monsieur Vogel : Au début, les 3 hectares, n'était prévu que le déménagement de la prison de Melun à un autre endroit, c'est pour ça.

Après, le Plan prison ne prévoyait pas le déménagement de la prison de Melun, il prévoyait des prisons, à l'origine, de 600 places, ça peut varier un peu, de 600/700. Donc, si on ajoute à la prison standard du Plan prison les 300 prisonniers de la prison de Melun, c'est pour ça qu'on arrive maintenant à une prison de 1 000 places.

Voilà, c'est clair ?

Merci, merci à tous... à toutes et à tous et à bientôt. Faites attention à vous !

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18h15